

FORMULAIRE UNIQUE POUR LES ACTIONS D'AIDE HUMANITAIRE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Nom de l'organisation humanitaire :** Vétérinaires Sans Frontières Belgique - VSF-B
- 1.2 Titre de l'action :** Programme Humanitaire Protection au Sahel et aux Grands Lacs
- 1.3 Zone d'intervention :**

Pays	Régions	Admin 3 – Province / Département	Admin 4 - Localités
Burkina Faso	Centre Nord	Bam, Sanmatenga, Namentenga	Kongoussi, Kaya, Boulsa
	Sahel	Séno	Dori
Niger	Tillabéry	Torodi	
	Tahoua	Keita	
RDC	Province du Sud Kivu	Territoire de Bukavu	Zone de Santé de Lemera
Ouganda	Karamoja	Napak, Moroto, Kaabong	

- 1.4 Date de début et durée prévues de l'Action :** 06/11/2025 – 24 mois
- 1.5 Date de début d'éligibilité des dépenses :** 06/11/2025
- 1.6 Proposition et rapports**
 Proposition initiale date : 15-07-25

2. ANALYSE DES BESOINS ET DES RISQUES DE PROTECTION

2.1 Analyse des besoins, des risques de protection et des parties prenantes

Burkina Faso : L'analyse s'est déroulée en trois approche complémentaires. La première a consisté en une revue documentaire approfondie visant à contextualiser les besoins humanitaires dans les régions du Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso, à partir de sources institutionnelles et techniques telles que les rapports d'OCHA (HNR 2025), CONASUR (PNRH 2025), les plans de développement locaux et régionaux, ainsi que les données du PRSPV et du Cadre Harmonisé. La deuxième approche a consisté en une analyse des risques de protection croisant données qualitatives et quantitatives, alimentée par des séances de travail avec le partenaire KEOOGO l'équipe de formulation du projet. Enfin, des entretiens ciblés avec des acteurs institutionnels et humanitaires clés (autorités régionales, services techniques, agences onusiennes, ONG), ont permis d'affiner nos analyses, de valider les risques identifiés et de prioriser les besoins de protection. Le résultat de ce processus est la synthèse suivante :

Les régions du Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso, bien que riches en potentiel pastoral et agro-pastoral, sont aujourd'hui parmi les plus affectées par la crise sécuritaire et humanitaire du pays. Ces zones, historiquement marquées par une forte tradition d'élevage et de transhumance, concentrent une part importante du cheptel national (16%), mais voient leurs dynamiques socio-économiques profondément bouleversées par l'insécurité, les déplacements forcés et les restrictions de mobilité. L'analyse des risques de protection élaborée dans le cadre de la préparation de ce programme informe que ces régions sont confrontées à une intensification des attaques ciblées contre les civils, à des actes de vol et de destruction de biens pastoraux, ainsi qu'à une marginalisation croissante des personnes déplacées internes, compromettant gravement la cohésion sociale et les moyens d'existence des communautés rurales. Dans ce contexte, les risques de protection constituent à la fois un symptôme et un facteur aggravant de la crise. Le vol de bétail, les extorsions et les destructions de biens agricoles et pastoraux sont devenus systémiques, affectant directement les éleveurs transhumants et agro-pasteurs, dont les moyens de subsistance reposent sur la mobilité et l'accès sécurisé aux ressources naturelles.

Les moyens de subsistance des ménages sont profondément perturbés et les ménages font face à des difficultés croissantes pour subvenir à leurs besoins essentiels, parmi lesquels l'alimentation. En 2023, la région du Sahel a

enregistré 245 incidents violents ciblant les éleveurs, entraînant des pertes en vies humaines et en cheptel (ACLED, 2024). Selon OCHA (2023), 60 % des éleveurs interrogés ont déclaré avoir subi des vols de bétail. Ces actes, souvent perpétrés dans un climat d'impunité, ont entraîné un appauvrissement massif des ménages, une perte de capital productif et une dépendance accrue à l'aide humanitaire. L'accès aux terres agricoles est réduit par peur des attaques avec pour effet une diminution drastique de la production agricole. La concentration de population à proximité des centres urbains limite les ressources alimentaires et contribue à la perturbation des marchés locaux (inflation sur les céréales, le lait, etc.). L'ensemble de ces facteurs contribue à aggraver la période de soudure, déjà marquée par une forte vulnérabilité. Selon les dernières analyses du Cadre Harmonisé, environ 571.074 personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phases 3 à 5).

Les violences basées sur le genre (VBG) se sont intensifiées, notamment dans les zones à forte insécurité ou sites d'installation. Les femmes et les filles, en particulier celles issues des ménages déplacés, sont exposées à des violences sexuelles, à l'exploitation et à des mariages forcés. En 2023, 15 % des cas de VBG signalés à l'UNFPA dans ces régions concernaient des violences sexuelles survenues lors de déplacements. Cette violence, souvent invisible, a des répercussions profondes sur la santé mentale, la dignité et l'autonomie des femmes, tout en fragilisant les structures familiales et communautaires.

La discrimination et la stigmatisation à l'encontre des PDI constituent un autre risque majeur. Dans les deux régions, les PDI représentent environ 800.000 personnes : 500.000 personnes au Centre-Nord, 300.000 au Sahel (CONASUR/OCHA - 2024). Les tensions entre communautés hôtes et déplacés s'intensifient autour de l'accès à la terre, aux pâturages et à l'eau. Les PDI sont souvent perçues comme extérieures ou concurrentes dans l'accès aux ressources et sont fréquemment exclues des mécanismes de distribution de l'aide, de l'accès à la terre, à l'eau et aux services de base. Cette marginalisation alimente les tensions intercommunautaires, renforce les inégalités structurelles et compromet les efforts de stabilisation.

Les restrictions à la liberté de circulation, qu'elles soient liées à la présence d'engins explosifs, à des barrages illégaux ou à l'insécurité généralisée, limitent l'accès des communautés aux marchés, aux services vétérinaires, aux pâturages et aux infrastructures sociales. Ces entraves affectent particulièrement les pasteurs transhumants, dont la mobilité est essentielle à la survie des troupeaux, et contribuent à la désintégration des réseaux économiques et sociaux locaux.

Face à ces risques, l'intervention proposée mobilise une approche centrée sur la protection, en s'appuyant sur les dynamiques communautaires, les savoirs locaux et les capacités de résilience des populations affectées. Les principales parties prenantes incluent les communautés pastorales et agro-pastorales, les PDI, les femmes rurales, les jeunes, ainsi que les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les organisations de la société civile.

Niger : L'analyse des besoins et des risques de protection au Niger a été conduite de manière participative par VSF-B et son partenaire local, l'Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la Prévention du Crime (ANTD), avec l'appui des Directions Départementales de la Promotion de la Femme et de l'Enfant. Elle s'est appuyée sur un guide d'entretien administré à un large éventail d'acteurs dans les départements de Torodi et Keita. Après des rencontres de courtoisie avec les autorités locales et les leaders coutumiers, des consultations approfondies ont été menées avec les services techniques de l'État (agriculture, élevage, protection civile, état civil, etc.). Cette démarche a permis de recueillir des données sectorielles clés et de garantir une compréhension holistique et contextualisée des dynamiques de protection dans les zones ciblées. L'implication directe de ces acteurs a permis de recueillir des données sectorielles précieuses et d'obtenir des documents utiles qui ont enrichi la formulation du programme de protection.

Le Niger fait face à une crise humanitaire complexe et multidimensionnelle, particulièrement exacerbée dans les régions de Tillabéri et Tahoua. Ces zones sont le théâtre d'une insécurité croissante, de déplacements massifs de populations et de chocs climatiques récurrents tels que les sécheresses et les inondations. Selon le Plan de Réponse Humanitaire 2025, près de 2,7 millions de personnes sont en besoin d'assistance, dans un contexte de réduction significative des financements humanitaires.

Les départements de Keita (Tahoua) et de Torodi (Tillabéri) sont touchés par ces déplacements forcés et concentrent certaines des populations les plus vulnérables du pays. Selon les autorités régionales, la région de Tahoua accueille 48 056 PDI, tandis qu'à Torodi, 47 175 personnes déplacées sont recensées sur un total de 237.480 dans la région de Tillabéri. Ces déplacements, souvent précipités et non planifiés, sont principalement causés par les attaques répétées contre les forces régulières et les populations civiles, entraînant des mouvements internes et transfrontaliers.

En mars 2025, des éléments armés ont sommé les habitants de plusieurs villages autour de Torodi (notamment Teppe, Patti, etc.) d'abandonner leurs foyers. Contraints de fuir, plusieurs milliers de ménages ont d'abord trouvé refuge dans le centre-ville de Makalondi, avant de se replier vers Torodi à la suite de nouvelles attaques. Fin mars 2025, le service d'état civil de la mairie de Torodi avait enregistré l'arrivée de plus de 4 000 ménages déplacés. Ces mouvements massifs exposent les populations à de multiples risques de protection, notamment la séparation familiale et les violences basées sur le genre (VBG). Ils affectent également de manière significative la capacité des ménages déplacés et des communautés hôtes à subvenir à leurs besoins fondamentaux, notamment en matière d'alimentation, tout en limitant l'accès aux services essentiels et en renforçant leur dépendance à l'aide humanitaire. 206 enfants déplacés sont inscrits dans les écoles de Torodi, mais leur scolarité reste fortement

perturbée par la précarité de leurs familles. Par ailleurs, plusieurs structures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ont été contraintes de fermer leurs portes ces dernières années en raison des menaces persistantes des groupes armés non étatiques (GANE) actifs dans la zone.

Les tensions autour des ressources naturelles, en particulier dans la zone de Keita, constituent un facteur aggravant. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, exacerbés par les effets du changement climatique et les mouvements de transhumance, entraînent des violences physiques, des pertes en vies humaines, des vols de biens et des déplacements forcés. Keita dispose de 118 couloirs de passage pour animaux, dont seulement 18 sont balisés (323,8 km), et de 96 enclaves pastorales couvrant 1 785 ha, mais à peine 7 sont balisées, illustrant les lacunes en matière d'aménagement pastoral et de prévention des conflits.

Les éleveurs, et plus particulièrement les pasteurs transhumants, sont confrontés à des risques accrus. Leur mobilité dans des territoires affectés par une insécurité générale et théâtre d'opérations militaires les expose particulièrement aux vols de bétail, à l'extorsion, aux violations de leurs droits de propriété, à l'inaccessibilité à des routes de transhumance sécurisées et aux services de base. Au premier trimestre 2024, la région de Tahoua a enregistré des extorsions de plus de 1 500 têtes de bétail et 9 millions de FCFA, perpétrées par des groupes armés. Ces pertes compromettent gravement les moyens de subsistance des ménages pastoraux et alimentent les cycles de pauvreté.

Les femmes et les filles, en particulier celles issues des familles déplacées, sont confrontées à une vulnérabilité extrême. Les risques de VBG, notamment les violences sexuelles et les mariages forcés ou précoce, sont en forte augmentation dans les zones de déplacement et d'insécurité. En 2024, 65 cas de VBG ont été enregistrés par la Direction Départementale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, un chiffre qui ne reflète qu'une partie des cas, compte tenu du faible taux de signalement. Par ailleurs, les restrictions de mobilité, les obstacles à l'accès aux services, et la désintégration des mécanismes communautaires de protection accentuent les risques psychosociaux, en particulier chez les enfants, les femmes et les personnes déplacées.

Les principales parties prenantes de l'intervention incluent les communautés rurales, les pasteurs transhumants, les PDI, les femmes et les jeunes, ainsi que les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les organisations communautaires. L'approche proposée vise à renforcer la protection des populations à travers des actions intégrées de prévention, de réponse et de réduction des risques, en mettant l'accent sur la gestion concertée des ressources naturelles, le soutien psychosocial, la reconstitution des moyens de subsistance et l'inclusion des groupes vulnérables dans les mécanismes de gouvernance locale.

RDC : L'analyse a été menée de manière participative par VSF-B, Médecins du Monde Belgique (MdM-Be) et les partenaires locaux APDIK et AFEMA, dans un contexte d'accès restreint à la zone de santé de Lemera en raison de la crise liée au M23. Des concertations régulières avec les autorités sanitaires, les leaders locaux et les comités de déplacés, ainsi que des observations de terrain, ont permis de recueillir des données actualisées et de mieux cerner les besoins prioritaires. L'approche adoptée, centrée sur l'écoute des communautés, a intégré l'analyse des risques de protection et permis d'identifier conjointement des réponses adaptées, servant de base à la planification des interventions multisectorielles.

Depuis le début de l'année 2025, la situation sécuritaire dans l'est de la République Démocratique du Congo s'est considérablement détériorée. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri continuent d'être le théâtre d'affrontements armés, de déplacements massifs et de violations graves des droits humains. La création de nouvelles coalitions armées, comme le CRP, et l'intervention de forces étrangères, notamment ougandaises en Ituri, ont intensifié les tensions intercommunautaires, en particulier dans les zones frontalières. Dans ce contexte, les territoires de Fizi, Uvira, Kalehe et Bukavu au Sud-Kivu, ainsi que Walikale et Lubero au Nord-Kivu, figurent parmi les zones les plus affectées. Le retrait progressif de la MONUSCO dans le Sud-Kivu a laissé un vide sécuritaire préoccupant, notamment dans la plaine de la Ruzizi et dans plusieurs aires de santé de la Zone de Santé de Lemera, où la présence de groupes armés continue de menacer la sécurité des civils.

Entre janvier et mai 2025, plus de 660.000 personnes ont été déplacées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en raison de l'intensification des combats et des attaques ciblant les civils (Nations Unies, 2025). Le cluster sécurité alimentaire recense un nombre total de 922.400 PDI et 106.150 retournés dans le Sud-Kivu, dont 6 350 (nouvelle vague) dans la seule zone de santé de Lemera. Ces déplacements massifs ont plongé les personnes déplacées, retournées et les ménages hôtes dans une extrême vulnérabilité, aggravée par la hausse des prix des denrées alimentaires, la perte des moyens d'existence et l'insécurité généralisée dans les zones d'accueil. Bien que les produits alimentaires de base restent disponibles sur les marchés locaux, leur accessibilité économique est fortement compromise (Evaluation VSF-B, mai 2025).

Les risques de protection sont multiples et profondément enracinés dans la dynamique du conflit. Dans le territoire d'Uvira, des cas documentés entre février et mai 2025 font état de violences sexuelles, d'extorsions, de coups et blessures, de barrières illégales avec paiements forcés, ainsi que de recrutement d'enfants dans les groupes armés. Ces violations affectent particulièrement les femmes, les enfants et les personnes déplacées, et contribuent à la désintégration du tissu social local. La cohabitation entre déplacés et communautés hôtes, déjà fragilisées par l'inflation et la pression démographique, accroît les tensions intercommunautaires. Les VBG constituent un risque majeur. Selon le Plan de Réponse Humanitaire 2025, plus de 110.000 personnes ont été victimes de VBG en RDC, dont 40 % sont des enfants. Le Sud-Kivu concentre à lui seul 10 % des cas signalés à l'échelle nationale. Ces violences, souvent liées aux conflits armés, nécessitent une réponse multisectorielle intégrant la santé, la nutrition,

le soutien psychosocial, la protection et la réinsertion. La crise a également des impacts dévastateurs sur la santé et la nutrition, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes ou allaitantes. Le HRP 2025 estime à 533.453 le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère (MAS) et à 986.663 ceux atteints de malnutrition aiguë modérée (MAM). L'analyse IPC (janvier–juin 2025) révèle que 69% des territoires de la RDC, y compris Uvira, sont en insécurité alimentaire aiguë (Phase 3), avec plus de 20% des ménages en situation de crise.

Dans ce contexte de crise prolongée et évolutive, les principales parties prenantes incluent les personnes déplacées internes, les retournés, les communautés hôtes, les femmes, les enfants, les autorités sanitaires locales, les leaders communautaires, ainsi que les acteurs humanitaires et les structures de coordination sectorielle. L'intervention proposée par VSF-B s'appuie sur une approche intégrée de protection centrée sur les personnes, combinant assistance alimentaire d'urgence, relance des moyens d'existence, soutien psychosocial, et promotion des droits spécifiques des populations vivant de l'élevage. Elle vise à répondre aux besoins immédiats tout en renforçant la résilience des communautés affectées.

Ouganda : En Juin 2025, VSF-B a mené une analyse détaillée des risques en matière de protection en collaboration avec son partenaire d'exécution DADO. Cette analyse a été renforcée par des entretiens sur le terrain, des discussions de groupe et des discussions avec des partenaires qui mettent actuellement en œuvre des activités liées à la protection. L'aperçu général dresse un tableau des effets durables du conflit, de la mauvaise gouvernance et de l'effondrement des filets sociaux. Le contexte laisse entrevoir une amélioration de la sécurité dans la sous-région du Karamoja, même si des risques sous-jacents peuvent rapidement modifier la situation sécuritaire. Les principaux risques sous-jacents sont le conflit au Soudan du Sud, la forte présence d'armes légères dans les zones transfrontalières de Turkana et Toposa (Kenya) et la mauvaise gouvernance dans le pays. Bien que la situation en matière de sécurité et de sûreté se soit considérablement améliorée, les effets de la situation d'urgence précédente sont importants et exacerbés par les changements climatiques, qui ont contribué à la fréquence des épidémies animales, aux mauvaises récoltes (causées par les inondations et les sécheresses) et à la dégradation de l'environnement. Les zones cibles spécifiques ont été sélectionnées en identifiant les points chauds du conflit où des communautés ont déjà été déplacées en raison du conflit. Certaines communautés reviennent actuellement, mais trouvent les services sociaux limités, ce qui accroît leur vulnérabilité. Des zones telles que le sous-comté de Loyoro, dans le district de Kaabong, ont souffert de conflits transfrontaliers (provenant du Turkana), laissant les communautés locales dans une situation de pauvreté. À Nabwal, dans le district de Napak, des personnes précédemment déplacées ont également souffert d'inondations qui ont affecté la capacité de la communauté à subvenir à ses besoins nutritionnels.

Sept risques et menaces en matière de protection ont été identifiés à l'aide de l'outil d'analyse des risques en matière de protection. Parmi ces risques, les plus significatifs sont :

Les attaques contre les civils, les exécutions illégales et les destructions de biens civils, notamment dans les districts de Napak et Kaabong, ont provoqué des pertes humaines et matérielles considérables. La perte de bétail a entraîné une insécurité alimentaire due à la perte du pouvoir d'achat, à la perte de denrées alimentaires issues de l'élevage et à la réduction de la capacité à payer des services tels que la santé animale, l'eau et la santé humaine. Ces violences, souvent liées à des conflits inter-claniques ou à des raids transfrontaliers, ont entraîné des déplacements internes, notamment dans les localités de Nabwal, Kodike, Amedek (Napak) et Loyoro, Kalapata, Lodiko (Kaabong). Les déplacements sont particulièrement importants dans le district de Kaabong, dans les communautés touchées par le conflit transfrontalier et les raids menés depuis le Kenya et le Soudan du Sud. Grâce aux mesures de consolidation de la paix, certaines de ces communautés reviennent peu à peu, mais elles ont du mal à reprendre leurs moyens de subsistance en raison de leur situation de pauvreté. Certaines ont construit des abris temporaires qui ont été détruits par des incendies, ce qui a entraîné une perte supplémentaire de biens ménagers.

Les séparations d'enfants et les ruptures familiales forcées sont devenues plus fréquentes dans certaines localités de la sous-région du Karamoja, notamment dans le district de Napak. Ces phénomènes touchent principalement les filles, et sont étroitement liés aux conditions économiques précaires et aux pertes de biens causées par les conflits. L'analyse des risques en matière de protection menée par VSF-B en juin 2025 a permis d'identifier un nouveau groupe cible, jusqu'alors non pris en compte dans les interventions précédentes : les victimes de la traite et de l'exploitation par le travail. Il s'agit principalement de filles et de jeunes femmes originaires de zones fortement affectées par la perte de bétail et les aléas climatiques, comme le district de Napak. En quête d'opportunités économiques, certaines migrent vers les centres urbains ou les pays voisins, où elles sont exposées à diverses formes d'exploitation, notamment sexuelle. Ces enfants séparés de leurs familles se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes, contraints à des formes de travail précaire, parfois dans des conditions proches de l'esclavage. Ils vivent dans la rue, enchaînant des emplois occasionnels, sans protection ni encadrement. Ces situations de détresse, combinées aux effets du conflit, ont entraîné une recrudescence significative des violences basées sur le genre. À la suite de cette analyse, des entretiens et des discussions de groupe ont été menés afin d'approfondir la compréhension des risques de protection et de définir des mesures d'atténuation et des solutions adaptées.

Une autre forme de violence a également émergé, ciblant spécifiquement les jeunes hommes karamojong par les forces de sécurité. La récente promulgation de la loi UPDF ACT, qui officialise les procès de civils devant les tribunaux militaires, aggrave la situation de ces personnes qui n'ont que peu ou pas accès aux mécanismes judiciaires. La plupart des jeunes étant très pauvres et peu alphabétisés, leur accès à la justice est très limité, voire

inexistant. Les procès devant les tribunaux militaires, combinés à des arrestations arbitraires, font que de nombreux jeunes actuellement emprisonnés n'ont pas bénéficié d'un procès équitable. Cela cause un traumatisme aux familles, mais aussi aux jeunes concernés, de nature à perpétuer le cycle de la vengeance et de la violence. Dans ce contexte, les principales parties prenantes de l'intervention incluent les communautés pastorales, les jeunes, les femmes, les enfants, les autorités locales, les structures coutumières, les services techniques et les organisations communautaires. L'approche de VSF-B repose sur une stratégie de protection intégrée, combinant la prévention des risques, la réponse rapide aux incidents, la relance des moyens de subsistance et le renforcement des capacités locales de résilience. L'intervention vise à répondre aux besoins immédiats tout en consolidant les acquis en matière de paix, de cohésion sociale et de gouvernance locale.

2.1.1 Besoins régionaux le cas échéant (en cas de présence dans plusieurs pays de la même région ayant un impact les uns sur les autres)

Burkina Faso &

Niger :

Le Sahel central, en particulier les zones frontalières entre le Burkina Faso et le Niger, forme un espace géographique et humain profondément interconnecté, où les dynamiques sécuritaires, sociales et économiques d'un pays influencent directement la situation de l'autre. L'intensification des violences menées par les Groupes Armés Non Étatiques (GANE) dans les zones transfrontalières a entraîné des déplacements massifs de populations, des perturbations des systèmes agropastoraux et une pression accrue sur les services sociaux de base dans les deux pays. Les attaques coordonnées des GANE exploitent la porosité des frontières et la faible présence étatique dans certaines zones. Ainsi, les violences dans l'ouest du Niger (Torodi, Tillabéri) sont souvent liées à l'instabilité dans l'est du Burkina Faso (région du Sahel), et inversement. Les populations fuyant les exactions au Burkina se réfugient dans les zones frontalières nigériennes, où elles rejoignent des communautés déjà fragilisées par l'insécurité et la pauvreté. Cette mobilité forcée transfrontalière crée une pression humanitaire croisée, avec des besoins similaires en matière de protection, d'assistance alimentaire, d'accès aux soins, à l'éducation et à la documentation.

L'insécurité a également entraîné la fermeture de nombreux centres de santé et autres fournisseurs de services de base dans les deux pays, notamment dans les zones frontalières. Les traumatismes liés aux violences, aux déplacements et à la perte des moyens d'existence sont partagés de part et d'autre de la frontière. La perte de documents d'identité, fréquente lors des déplacements forcés, entrave la liberté de circulation entre les deux pays, limite l'accès aux services de base et expose les personnes déplacées à des risques d'arrestation ou d'extorsion, notamment dans les zones de contrôle sécuritaire renforcé.

RDC : La crise humanitaire déclenchée à l'est de la RDC, en lien avec les affrontements entre le groupe rebelle AFC/M23, les Forces Armées de la RDC (FARDC), leurs alliés burundais et les forces d'autodéfense "Wazalendo", a provoqué des déplacements massifs de populations, affectant non seulement la RDC, mais également ses pays voisins, en particulier le Burundi et le Rwanda. Depuis janvier 2025, des milliers de personnes fuyant les violences ont été contraintes de se déplacer, certaines cherchant refuge dans les zones frontalières, d'autres franchissant les frontières. Cette dynamique a généré une pression humanitaire régionale sans précédent, exacerbant les besoins en protection, en sécurité alimentaire et en services essentiels.

Au Burundi, les provinces frontalières de Cibitoke et Bubanza enregistrent une augmentation significative des arrivées de personnes vulnérables. Ces mouvements transfrontaliers, souvent non planifiés, accentuent les tensions dans les communautés hôtes et aggravent les besoins dans des zones déjà fragiles. L'accès aux services de base, notamment en matière de santé, d'alimentation et de protection, devient de plus en plus limité.

Au Rwanda, les provinces du Nord et de l'Ouest font face à un afflux similaire de réfugiés congolais, souvent en dehors des canaux officiels. Les structures d'accueil sont sous pression, peinant à répondre aux besoins urgents en aide alimentaire, soins de santé, protection contre les violences basées sur le genre et soutien psychosocial, en particulier pour les femmes et les enfants.

Les tensions persistantes dans l'est de la RDC entraînent ainsi des répercussions humanitaires directes sur les pays voisins. Les déplacements transfrontaliers, les besoins croissants des populations déplacées et les capacités limitées des communautés d'accueil soulignent l'interdépendance des crises dans la région des Grands Lacs.

Ouganda : Bien que VSF-B ne travaille actuellement ni au Kenya ni au Soudan du Sud, la sous-région du Karamoja en Ouganda est une zone de pâturage essentielle pendant la saison sèche pour les communautés pastorales Turkana, Pokot et Toposa et du Soudan du Sud respectivement. DADO et KHH, deux partenaires de VSF-B mettaient en œuvre le projet « *Cross Border Community Resilience* » financé par l'USAID, qui aidait les communautés transfrontalières à améliorer leur résilience, notamment par la gestion des conflits. L'arrêt du financement de l'USAID pourrait avoir des effets négatifs sur les initiatives de gestion des conflits transfrontaliers. Sur une note positive, le projet de résilience des éleveurs récemment financé par la FAO devrait combler certaines lacunes et atténuer la résurgence des conflits.

3. Coordination du programme avec les organisations humanitaires dans la zone d'intervention

3.1 Coordination avec d'autres acteurs humanitaires dans la zone d'intervention :

Burkina Faso : Le programme s'inscrit dans les mécanismes de coordination humanitaire existants, tant au niveau régional que national. Dans les régions du Centre-Nord et du Sahel, VSF-B veille à l'alignement de ses interventions sur les priorités définies dans les cadres de concertation humanitaire et sectorielle, assurant ainsi une synergie efficace avec les autres acteurs, notamment les ACNG belges, les ONG internationales et les agences des Nations Unies (HCR, PAM, FAO, OCHA). Une coordination active avec les autres intervenants humanitaires dans ces zones permet d'éviter les chevauchements dans le ciblage des bénéficiaires et de garantir la complémentarité des actions. VSF-B participe activement aux réunions de coordination organisées par OCHA, les cluster nationaux SECAL et Protection, le Groupe de Coordination Opérationnelle de la Réponse Rapide (GCCOR), ainsi qu'aux Dialogues Stratégiques pilotés par la Coopération belge. Cette participation renforce non seulement la visibilité de ses actions, mais contribue également à l'élaboration de lignes directrices communes et à l'harmonisation des approches. Ces espaces de coordination favorisent le développement d'interventions concertées, réduisent les duplications et optimisent l'utilisation des ressources disponibles. Les résultats du programme seront régulièrement partagés avec ces instances de coordination humanitaire pour alimenter le suivi du Plan de Réponse Humanitaire (HRP) national. Notons enfin que des synergies spécifiques sont prévues avec d'autres projets potentiels de VSF-B, sollicités auprès du HCR, le *Sahel Regional Fund* (SRF), l'Union européenne (programme RECOSA) et le programme DGD Quinquennal.

Niger : VSF-B mettra en œuvre ses actions en étroite collaboration avec d'autres acteurs humanitaires, notamment les ACNG belges avec lesquelles des synergies sont déjà établies. Cette approche vise à garantir une réponse cohérente, complémentaire et coordonnée aux besoins des populations affectées.

À Torodi, le partenariat existant entre VSF-B et le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC) sera renforcé. Cette collaboration s'étendra également à l'Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (ANTD), partenaire national de VSF-B. Ensemble, ces acteurs assureront une planification concertée de l'aide, une couverture géographique complémentaire et une coordination efficace des activités, notamment en matière d'identification, de référencement, d'accompagnement et de suivi des victimes d'incidents de protection. Cette coordination permettra d'offrir aux populations touchées un éventail diversifié et complet de services de proximité.

À Keita, VSF-B collaborera avec MdM Be et Plan International Belgique. L'expertise de ces deux organisations en santé, nutrition et protection favorisera une prise en charge holistique des victimes d'incidents de protection, incluant un soutien médical, psychosocial, psychologique et économique. Les équipes de VSF-B, MdM Be et Plan International travailleront en étroite coordination, depuis l'identification des victimes jusqu'à la mise en œuvre d'un paquet intégré d'assistance. Cette collaboration s'étendra à la zone Keita–Madaoua–Konni, avec un partage d'outils et d'exigences en matière de protection, d'AGR, de référencement vers le guichet unique que MdM prévoit de mettre en place, et le développement de synergies opérationnelles. VSF-B apportera également son expertise en santé animale pour accompagner les distributions de petits ruminants. Les trois organisations ont convenu d'assurer une couverture géographique continue en déployant leurs interventions (proposées à la DGD Humanitaire) dans des départements contigus, afin de maximiser l'impact de l'action belge dans la région.

Enfin, au-delà du présent programme, VSF-B reste pleinement engagé à partager ses expériences avec les membres du cadre stratégique commun. VSF-B s'engagera activement dans toutes les initiatives de concertation et de coordination des acteurs humanitaires dans les départements de Keita et Torodi, et encouragera leur renforcement pour une réponse collective plus efficace.

RDC : Dans la continuité de la phase de programmation précédente, ce programme a été élaboré dans une logique de complémentarité avec celui de MdM Be en vue de la fourniture d'une assistance multisectorielle aux populations assistées. Ainsi, VSF-B et MdM Be interviendront dans la même zone, au profit des mêmes populations, en fonction de leurs expertises spécifiques. L'identification et la prise en charge des Survivantes de VBG (SVBG) constitue une illustration de ce partenariat : MdM Be interviendra sur les volets santé physique et psychosociale, VSF-B fournira une assistance financière et un appui à l'intégration sociale. Des mécanismes de référencement croisés seront appliqués pour favoriser la prise en charge des survivants dans les différents volets. Par ailleurs, des synergies opérationnelles (partage des bureaux, etc.) initiées lors de la phase précédente seront renforcées.

Dans le cadre de ses activités humanitaires dans la zone de santé de Lemera, particulièrement dans les aires de santé de Bwegera, Langala, Lemera et Kidote ; VSF-B mettra en place une coordination active et inclusive avec les autres acteurs humanitaires présents. Cette coordination s'appuiera notamment sur une collaboration avec des acteurs internationaux tels que ZOA, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et People in Need (PIN). Grâce à des réunions régulières et à des échanges d'informations stratégiques, VSF-B pourra affiner sa compréhension des besoins, éviter les duplications d'activités et assurer une complémentarité des interventions. Par ailleurs, VSF-B participera activement aux réunions inter-cluster (FLS, Protection, Sécurité alimentaire, et le Cash Working Group – CWG) afin d'adapter ses activités aux réalités humanitaires évolutives sur le terrain et de

contribuer à une réponse concertée. Cette approche proactive favorisera l'harmonisation des interventions, l'optimisation des ressources et l'efficacité des efforts conjoints, renforçant ainsi l'impact global de l'aide humanitaire dans la région.

Ouganda : Le projet s'inscrira dans les dynamiques de coordination existantes au Karamoja, en participant activement à plusieurs plateformes sectorielles. Il contribuera notamment aux travaux du groupe de travail sur la protection, déjà opérationnel, ainsi qu'au groupe de travail sur la paix et la sécurité. Il prendra également part aux réunions mensuelles de coordination au niveau des districts et aux conférences budgétaires annuelles. D'autres espaces de coordination pertinents incluent les groupes de travail sur la sécurité alimentaire et sur l'élevage, avec lesquels des synergies seront établies.

Dans le domaine de l'accès à la justice, le projet collaborera avec Avocats Sans Frontières (ASF), qui met en œuvre un projet financé par la DGD dans la région, axé sur les droits juridiques. Cette collaboration permettra de mettre en place un système d'orientation pour améliorer l'accès à l'aide juridique sur les questions de droits humains identifiées auprès des groupes cibles.

En matière de plaidoyer pour les droits des filles et des femmes, ainsi que pour l'orientation des victimes vers des opportunités d'autonomisation économique, VSF-B développera des synergies avec l'organisation faîtière des femmes de Karamoja. Cette collaboration visera à garantir aux femmes et aux filles un accès effectif à des plateformes de plaidoyer, mais aussi à des moyens concrets d'autonomie économique et sociale.

Par ailleurs, les partenaires locaux de VSF-B, DADO et MADEFO, sont impliqués dans le projet PILAC (*Public Interest Law Clinic*), qui permet d'orienter les victimes vers l'Association ougandaise des femmes juristes (FIDA) pour une assistance juridique spécialisée.

Enfin, des liens seront établis avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui œuvre à la promotion de la sécurité alimentaire dans la région, notamment à travers la culture de la patate douce à chair orange dans les écoles communautaires et la valorisation post-récolte. Le projet s'appuiera sur ces initiatives pour renforcer les capacités nutritionnelles des groupes soutenus, en favorisant la diversité alimentaire et l'amélioration des pratiques de consommation.

3.2 **Collaboration avec les acteurs et partenaires humanitaires locaux :**

Burkina Faso : VSF-B entretient une collaboration étroite et structurée avec les acteurs institutionnels et communautaires dans les régions du Centre-Nord et du Sahel, tant au stade de la formulation que durant la mise en œuvre du programme. Cette approche favorise une appropriation locale des interventions, un ancrage territorial solide et une meilleure durabilité des actions.

Les autorités administratives, municipales et les services techniques déconcentrés (élevage, agriculture, action humanitaire, environnement) sont systématiquement impliqués dans l'identification des besoins. Leur engagement est formalisé par des conventions de partenariat lors de la mise en œuvre des activités. VSF-B veille à aligner ses actions sur les priorités définies aux niveaux communal, provincial, régional et national.

Le programme s'inscrit dans les priorités gouvernementales en matière d'assistance aux personnes déplacées internes, retournées et hôtes. VSF-B participe activement aux cadres de concertation nationaux sur la gestion des déplacés, ainsi qu'aux réunions régionales et provinciales organisées mensuellement ou trimestriellement par les gouverneurs et hauts-commissaires. Ces espaces sont également des leviers de plaidoyer pour une meilleure inclusion des bénéficiaires dans les politiques publiques.

VSF-B collabore avec plusieurs organisations locales, dont l'Association KEOOGO, qui est partenaire de mise en œuvre du programme.

Niger : Dans le cadre de la programmation humanitaire précédente, VSF-B a soutenu la mise en place d'un cadre de coordination technique dynamique réunissant à Torodi les autorités locales, les services techniques étatiques et les acteurs humanitaires. Ce dispositif favorise les échanges réguliers entre les parties prenantes afin d'identifier les synergies, d'harmoniser les interventions et de renforcer la complémentarité des actions sur le terrain. Ce cadre de concertation inclusif fonctionne à la fois au niveau communal et départemental. Il se réunit trimestriellement sous la présidence du préfet pour analyser les réalisations, partager les planifications et garantir un niveau d'information équivalent entre les acteurs. Ces espaces seront consolidés pour renforcer leur efficacité et leur rôle stratégique dans la coordination humanitaire.

L'ancrage communautaire de VSF-B et de son partenaire ANTD constitue un levier essentiel pour faciliter l'accès aux bénéficiaires et adapter les interventions à l'évolution du contexte. Il permet également une participation active des organisations de la société civile, notamment les associations de personnes handicapées, les groupements de femmes et les organisations de jeunes, qui ont joué un rôle clé dans l'identification des risques de protection.

Par ailleurs, VSF-B prévoit de renforcer sa collaboration avec l'ONG ADKOUL, déjà active dans la zone de Keita et spécialisée dans la protection de l'enfance. Un partenariat antérieur à Tahoua facilitera la mise en œuvre d'actions conjointes dans le cadre du présent projet. Un lien sera également établi avec l'ONG Karkara, afin d'offrir un accompagnement complémentaire aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, notamment à travers des activités d'élevage de petits ruminants déjà initiées dans la zone. Notons enfin que des synergies spécifiques sont prévues avec d'autres projets potentiels de VSF-B sollicités auprès de la Coopération Italienne, du Sahel Regional Fund (SRF) et de la DG-ECHO.



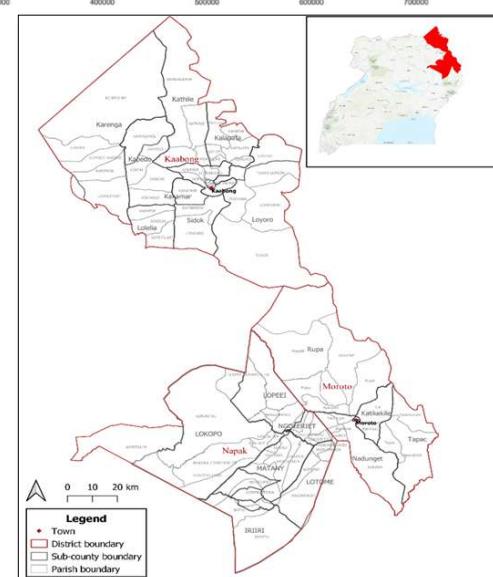
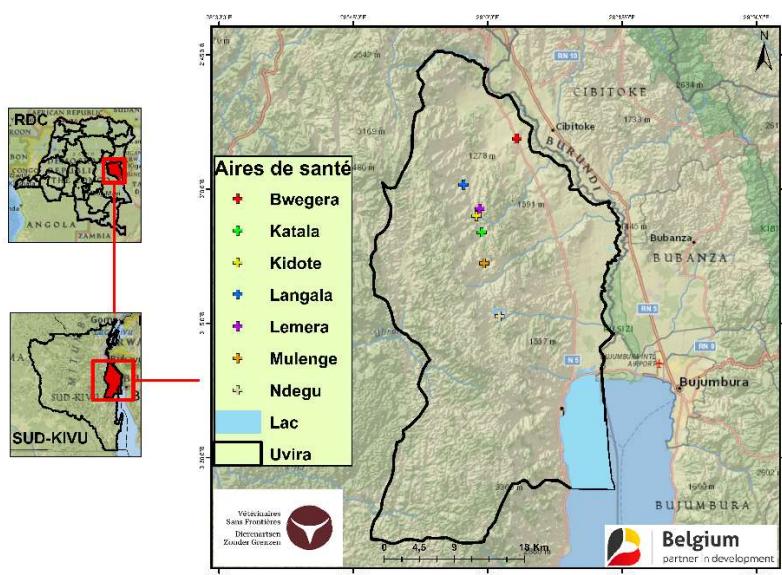
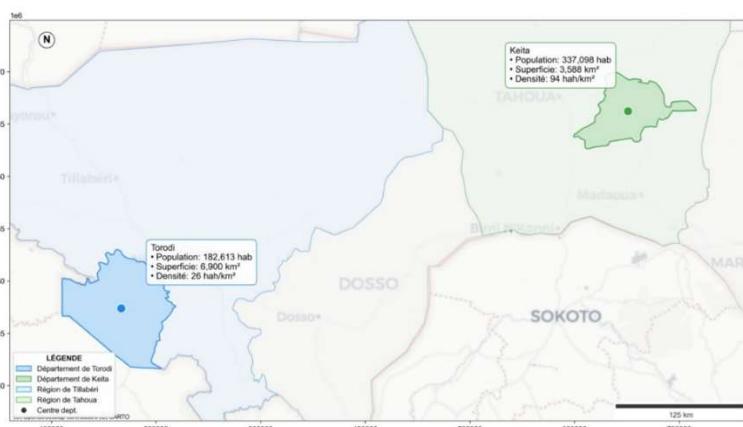
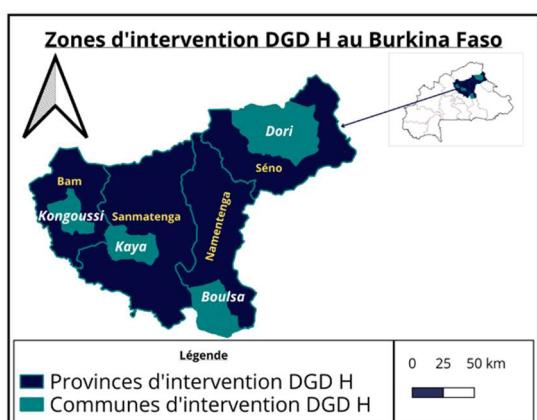
RDC : Dès la phase de conception du programme, et tout au long de sa mise en œuvre, VSF-B s'appuie sur des partenariats solides avec des organisations locales. Pour ce programme, il s'agit d'APDIK (Association Paysanne pour le Développement Intégré au Sud-Kivu) et AFEMA-RDC (Action pour les Femmes et Enfants Marginalisés). Ces partenaires assurent la mise en œuvre quotidienne d'une part significative des activités, le suivi de terrain et la mobilisation communautaire. Trois animateurs et des mobilisateurs issus de ces structures, garantissent un accompagnement de proximité. La coordination technique et opérationnelle est assurée par un Chargé de projet, le Coordinateur Humanitaire RDC et le chargé de suivi-évaluation basé à Bukavu, en lien direct avec les départements techniques de VSF-B. Ils supervisent l'ensemble du programme, veillent au respect des normes de qualité et assurent la représentation de VSF-B dans les clusters et groupes de travail humanitaires, notamment le cluster FLS, le cluster Protection et le Cash Working Group (CWG).

Une coopération étroite est maintenue avec les autorités locales et provinciales à travers des rencontres régulières dans les zones d'intervention. Cette collaboration vise à renforcer l'acceptabilité des activités, à mobiliser les communautés autour des objectifs du programme et à garantir la durabilité des actions entreprises.

Ouganda : VSF-B travaillera avec les partenaires au développement et les autorités locales par l'intermédiaire du département des services communautaires afin de créer des synergies entre les systèmes locaux de détection des incidents, d'orientation et d'intervention en matière de protection, et de relier ces derniers aux actions du projet par le biais de la guérison des traumatismes, de la protection des moyens de subsistance, de la réadaptation et de la réintégration économique. VSF-B poursuivra la collaboration avec l'organisation DADO - Organisation dynamique de développement agro-pastoral pour l'implémentation de ce programme. Les deux organisations sont partenaires depuis 2010 et ont collaboré dans les deux cycles précédents de programmation humanitaire.

4. CADRE OPÉRATIONNEL

4.1 Localisation exacte de l'action



4.2 Populations affectées ciblées par le programme

4.2.1 Vue d'ensemble

		Burkina		Niger		RDC		Ouganda		Programme	
		Direct	Indirect	Direct	Indirect	Direct	Indirect	Direct	Indirect	Direct	Indirect
Résultat 1	Total	450	420	4.274	1.330	3.698	4.740	2.640	780	11.062	7.270
	Hommes	168		2.058		1.016		4.800		8.042	
	Femmes	282		2.216		2.616		7.200		12.314	
	PDI, Réfugiés, Retournés	420		2.564		2.589		1.600		7.173	
	Hôtes	30		1.710		1.109		1.040		3.889	
	Mineurs	211		2.414		1.441		960		5.027	
	Personnes vivant avec handicap	5		43		142		368		558	
Résultat 2	Total	4.339	6.325	891	168	4.722	18.850	16.729	5.560	26.681	30.903
	Hommes	2.085		437		1.432		6.714		10.667	
	Femmes	2.254		454		3.290		10.015		16.014	
	PDI, Réfugiés, Retournés	3.486		527		3.295		1.468		8.777	
	Hôtes	853		364		1.427		15.261		17.904	
	Mineurs	2.900		385		1.869		2.964		8.118	
	Personnes vivant avec handicap	62		11		944		3.346		4.364	
Résultat 3	Total	1.425	260	522	5.600	535	15.075	430	3.580	2.912	24.515
	Hommes	684		270		321		168		1.443	
	Femmes	741		252		214		262		1.469	
	PDI, Réfugiés, Retournés	1.140		198		247		0		1.584	
	Hôtes	285		324		289		430		1.328	
	Mineurs	0		251		180		0		431	
	Personnes vivant avec handicap	0		6		107		82		195	
Programme	Total	6.214	7.005	5.687	7.098	8.955	38.665	19.799	9.920	40.655	62.688
	Hommes	2.937		2.765		2.769		11.682		20.152	
	Femmes	3.277		2.922		6.120		17.477		29.797	
	PDI, Réfugiés, Retournés	5.046		3.289		6.131		3.068		17.535	
	Hôtes	1.168		2.398		2.825		16.731		23.121	
	Mineurs	3.112		3.050		3.490		3.924		13.575	
	Personnes vivant avec handicap	67		60		1.194		3.796		5.117	

NB : Afin d'éviter tout double comptage, les calculs présentés dans ce document ont été réalisés de manière à ne comptabiliser chaque bénéficiaire qu'une seule fois, même lorsqu'il a bénéficié de plusieurs types d'assistance dans le cadre du programme.

4.2.2 Mécanismes et critères d'identification des populations ciblées par le programme (directes)

L'identification des bénéficiaires directs du programme repose sur une approche participative, inclusive et contextualisée, adaptée aux réalités de chaque pays d'intervention. Elle combine des outils d'analyse socioéconomique, des mécanismes communautaires et des dispositifs de coordination interacteurs, afin de garantir la transparence, l'équité et la pertinence du ciblage.

Mécanismes d'identification :

Dans l'ensemble des pays, VSF-B et ses partenaires appliquent une combinaison de méthodes :

- Ciblage communautaire participatif** : Des assemblées villageoises permettent la constitution de comités locaux de ciblage et de plaintes, la définition des critères de vulnérabilité, et la catégorisation des ménages selon l'approche HEA (*Household Economy Analysis*). Cette méthode est utilisée notamment au Burkina Faso et au Niger, avec une vérification porte-à-porte sur un échantillon représentatif.
- Consultations multisectorielles** : Des entretiens sont menés avec les autorités locales, les services techniques (agriculture, élevage, protection, état civil, etc.), les leaders communautaires et les représentants des groupes vulnérables (femmes, personnes handicapées, déplacés). En RDC, cette approche est renforcée par l'implication des comités communautaires de protection (CCP). Au Niger, les sections communales des fédérations nigériennes des personnes handicapées joueront un rôle actif dans le ciblage favorisant une meilleure inclusion des personnes handicapées et de celles ayant des besoins spécifiques.
- Référencement interacteurs** : Des mécanismes de référencement sont mis en place avec les acteurs humanitaires spécialisés (UNHCR, Plan, MdM, DRC, ASF, FIDA, etc.), les Services techniques, les autorités locales et les communautés pour l'identification des victimes d'incidents de protection, des survivantes de VBG ou des personnes ayant des besoins spécifiques. Ces échanges se font dans le respect strict des principes de confidentialité et de protection des données.

- Analyse des risques de protection : En Ouganda, l'identification repose sur une cartographie des zones à haut risque (ex. Loyoro, Nabwal), complétée par des entretiens et discussions de groupe. Cette analyse permet d'intégrer de nouveaux profils, comme les victimes de traite et d'exploitation par le travail.

Critères d'identification :

Les critères sont définis de manière participative et adaptés aux contextes locaux, à l'objectif et à la nature de l'assistance. Ils incluent notamment :

- Critères de vulnérabilité extrême (Résultats 1 et 4) : ménages très pauvres, taille du ménage, personnes déplacées internes (PDI), retournés, mineurs ou femme chef de ménage, présence de femmes enceintes ou allaitantes, enfants de moins de 5 ans, personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, orphelins, veuves, survivantes de VBG, personnes discriminées ou marginalisées.
- Critères de vulnérabilité modérée (Résultat 2) : ménages vulnérables risquant de basculer dans l'urgence, ayant perdu leurs moyens de subsistance, jeunes désengagés de pratiques violentes (ex. anciens auteurs de raids), familles affectées par les chocs climatiques ou les déplacements.
- Critères spécifiques selon les activités : possession ou non de bétail ou de terre, motivation à s'engager dans des AGR ou des activités agricoles, absence d'assistance récente, statut de réfugié ou de déplacé récent (moins de 6 mois), etc.
- Critère transversal : pour toutes les catégories de bénéficiaires, un critère d'éligibilité commun sera l'absence d'assistance similaire reçue récemment (dans un délai à définir selon le contexte), afin d'éviter les doublons et de maximiser la couverture des besoins au sein des communautés.

L'ensemble du processus est documenté, validé par les communautés et les autorités locales, et assorti de mécanismes de redevabilité (affichage des listes, comités de plaintes, restitutions publiques). Cette approche garantit l'inclusivité, la transparence et l'alignement avec les standards humanitaires.

4.2.3 Autres populations potentiellement touchées par le programme (indirectes, bassin versant, etc.)

En complément des bénéficiaires directs, le programme aura un impact significatif sur plusieurs catégories de populations indirectement touchées dans les quatre pays d'intervention. Il s'agit notamment des acteurs communautaires, des structures locales, des ménages élargis, des communautés hôtes et transfrontalières, ainsi que des acteurs institutionnels et humanitaires.

Dans chaque pays, les leaders communautaires, comités locaux, groupements d'éleveurs, structures de transhumance et services techniques décentralisés bénéficieront d'un renforcement de capacités à travers leur implication dans la mise en œuvre, le suivi et la gestion des activités. Cette participation active favorisera leur ancrage local, leur légitimité et leur capacité à encadrer durablement les communautés.

Les collectivités territoriales et autorités locales seront également impliquées dans la planification et la coordination, renforçant ainsi leur rôle dans la gestion des crises et l'intégration des actions humanitaires dans les dynamiques de développement local.

Les ménages élargis (conjoints, enfants, cohabitants) profiteront indirectement des effets induits par les activités génératrices de revenus, la reconstitution du capital productif, l'amélioration de la santé animale et les actions de cohésion sociale.

Dans les zones transfrontalières, les communautés pastorales mobiles bénéficieront des infrastructures partagées, des mesures de prévention des conflits et des dynamiques de coopération régionale. Les ménages non ciblés directement, y compris ceux des zones périurbaines ou voisines, tireront également parti des infrastructures sanitaires et des services vétérinaires renforcés.

Enfin, les acteurs humanitaires, ONG partenaires, clusters sectoriels et autorités techniques bénéficieront des outils, mécanismes de coordination et bonnes pratiques développées dans le cadre du programme, contribuant ainsi à renforcer la résilience du système humanitaire local et à favoriser une approche intégrée Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP).

4.3 Objectifs, résultats et activités

4.3.1 Aperçu opérationnel de l'action : Cadre logique

Titre de l'action	Programme Humanitaire Protection au Sahel et aux Grands Lacs			
Objectif principal	Contribuer à la dignité, protection et résilience des communautés vulnérables du Sahel et de la région des Grands Lacs victimes des conflits et des aléas climatiques.			
Objectif spécifique :	Fournir une assistance d'urgence et un soutien adapté aux communautés du Sahel et de la région des Grands Lacs affectées par les conflits et aléas climatiques afin qu'ils puissent réduire leurs vulnérabilités et répondre aux besoins immédiats de protection.			
Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
% de personnes interrogées qui déclarent se sentir en sécurité dans leur lieu de résidence actuel	Sera défini en Baseline	BF: +15% NI: +15% RDC: +15% OUG: +10%	Baseline, PDM	<p>Hypothèses : Stabilité sécuritaire minimale dans les zones d'intervention Coordination efficace entre acteurs humanitaires et autorités Acceptation communautaire des interventions Disponibilité des ressources humaines et matérielles</p> <p>Risques : Détérioration du contexte sécuritaire Conflits intercommunautaires Faible participation des groupes vulnérables Difficultés logistiques</p>
% de personnes déclarant connaître leurs droits ou les services de protection disponibles	Sera défini en Baseline	BF: + 15% NI: +25% RDC: +20% OUG: +5%	Baseline, PDM	
% de la population faisant état de menaces de protection ou de préoccupations générales lors de l'accès à l'aide humanitaire au cours des trois derniers mois	Sera défini en Baseline	BF: -10% NI: -15% RDC: -10% OUG: -2%	Baseline, PDM	
% de bénéficiaires déclarant que l'aide humanitaire est fournie de manière sûre, accessible, responsable et participative (Indicateur ECHO de Protection transversale)	Non Applicable	80%	Baseline, PDM	

Résultat 1 : Les survivants d'incidents de protection, les personnes et les ménages les plus vulnérables bénéficient d'une assistance d'urgence.

% des bénéficiaires de l'Assistance Alimentaire qui atteint un Score de Consommation Alimentaire acceptable (SCA)	Sera défini en Baseline	BF: 70% NI: 80% RDC: 80% OUG: 60%	Baseline, PDM	Hypothèses : Les populations cibles sont accessibles malgré l'insécurité. Les produits alimentaires sont disponibles localement ou via les chaînes d'approvisionnement. Les mécanismes de transferts monétaires sont sécurisés et accessibles. Les bénéficiaires acceptent les produits et les pratiques promues.
Nombre de ménages vulnérables ayant bénéficié d'une assistance pour la couverture de ses besoins alimentaires	0	BF: 50 NI: 600 RDC: 474 OUG: 200	Listes de distribution, rapport du projet	
% de personnes ayant un Score de Diversité Alimentaire des Ménages parmi les bénéficiaires de l'Assistance Alimentaire acceptable (SDAM)	Sera défini en Baseline	BF: 70% NI: 70% RDC: 70% OUG: 60%	Baseline, PDM	Risques : Insécurité empêchant l'accès humanitaire. Rupture de la chaîne logistique ou inflation des prix. Inflation ou spéculation sur les prix des denrées. Difficultés logistiques (transport, stockage, conservation). Lenteur du système judiciaire. Pressions sociales ou familiales sur les bénéficiaires. Stigmatisation des survivantes de violences basées sur le genre
Nombre de personnes victimes d'incident de protection ayant bénéficié d'une assistance (<i>Remédia Action</i>)	0	BF: 100 NI: 74 RDC: 300 OUG: 150	Rapport du projet.	

Résultat 2 : Les communautés affectées par les conflits et aléas climatiques réduisent leurs vulnérabilités et renforcent leurs capacités en matière de protection.

% des ménages soutenus ayant mis en œuvre au moins une des stratégies d'adaptation d'urgence et de crises de l'Indice de Stratégie Alimentaire basée sur les Moyens d'Existence (ISAME)	Sera défini en Baseline	-20%	Baseline, Endline	Hypothèses : Les communautés ont accès aux ressources agro-pastorales. Les services vétérinaires et agricoles sont disponibles et fonctionnels. Les bénéficiaires sont motivés à participer aux formations et initiatives économiques. Existence ou volonté de création de comités locaux. Les mécanismes communautaires de protection sont acceptés et soutenus.
Nombre de ménages éleveurs ayant bénéficié d'un appui pour la protection de leurs actifs.	0	BF: 200 NI: 70 RDC: 360 OUG: 2824	Listes de distribution, rapport du projet	
Nombre de personnes bénéficiaires d'un appui pour la relance de la production agricole et la création d'opportunités économiques	0	BF: 4264 NI: 329 RDC: 2350 OUG: 1950	Listes de distribution, rapport du projet	
Nombre de personnes bénéficiaires d'un appui pour l'autonomisation économique ou professionnalisation	0	BF: NA NI: NA RDC: 200 OUG: 1040	Rapport du projet, Registres	Risques : Conflits pour l'accès aux ressources naturelles. Aléas climatiques (sécheresse, inondations) affectant la production. Faible rentabilité ou viabilité des activités économiques. Faible participation ou rejet des mécanismes communautaires.
Nombre de dispositifs locaux de détection, référencement et réponse aux incidents de protection mis en place ou soutenus.	0	BF: NA NI: 2 RDC: 6 OUG: 10	Rapport du projet	
Nombre de ménages bénéficiaires d'une assistance à travers les dispositifs locaux de détection, référencement et réponse aux incidents de protection.	0	BF: NA NI: 40 RDC: 380 OUG: 95	Registres et rapports des dispositifs locaux	

Résultat 3 : Les initiatives favorables à la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant de l'élevage et à l'établissement d'un environnement social, culturel, institutionnel et juridique respectueux des droits des personnes sont mises en œuvre ou soutenues.

Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Nombre d'initiatives contribuant à la réduction des conflits, à la promotion de la cohésion sociale et à la réduction des incidents de protection soutenues.	0	BF: 4 NI: 20 RDC: 4 OUG: 9	Rapport du Projet, CR des réunions	<u>Hypothèses :</u> Les autorités locales et les communautés adhèrent au projet. Les services d'état civil et les mécanismes de médiation sont disponibles. <u>Risques :</u> Les partenaires sont disponibles pour les renforcements de capacités. Les conditions sécuritaires permettent la mise en œuvre des activités.
Nombre de Plans de contingence/riposte appuyés pour sa mise en œuvre	0	BF: 1 NI: 2 RDC: 1 OUG: 3	Attestation autorités	
Nombre de personnes (STD, autorités, partenaires, organisations communautaires, staff VSF) ayant bénéficié d'une action de renforcement de capacités sur le Concept de Protection et sur la gestion des urgences de santé animale (GEMP)	0	BF: 25 NI: 24 RDC: 60 OUG: 30	Rapport du Projet, liste de présence	
Nombre d'initiatives mises en œuvre par VSF-B au sein de la coordination humanitaire.	0	BF: 2 NI: 8 RDC: 6 OUG: 3	CR de Clusters	

Résultat 4 : Les ménages affectés par une détérioration soudaine, crise ou choc, bénéficiant d'une assistance rapide et adaptée à leurs besoins immédiats et vitaux.

Taux d'exécution du Crisis Modifier	0	100%	Rapport de l'évaluation	<u>Hypothèses :</u> Des situations d'urgence surviennent effectivement pendant la période du projet. Les conditions sécuritaires permettent l'accès aux zones affectées. Les autorités locales, leaders communautaires et services techniques soutiennent l'intervention.
% des actions d'assistance du CM répondant à des besoins immédiats et vitaux	Non Applicable	100%	Rapport du Projet	<u>Risques :</u> Détérioration soudaine de la situation sécuritaire empêchant l'accès humanitaire. Multiplication ou intensification des crises dépassant les capacités de réponse.
Nombre de personnes bénéficiaires d'une assistance rapide	0	Non défini	Rapport de distribution, Fiche de distribution.	Blocages administratifs ou politiques ralentissant la mise en œuvre. Difficultés d'accès physique aux zones touchées (routes impraticables, inondations, etc.). Coordination insuffisante avec les autres acteurs humanitaires, entraînant des doublons ou des lacunes. Tensions communautaires autour de la distribution de l'aide.

4.3.2 Informations plus détaillées par résultat

4.3.2.1 Résultat 1 : Les survivants d'incidents de protection, les personnes et les ménages les plus vulnérables bénéficient d'une assistance d'urgence.

4.3.2.1.1 Au stade de la proposition

- **Secteur et sous-secteur concernés :**
 1. Protection : Protection de l'enfance, Violence basée sur le genre (VBG), Accès à la justice, 2. Sécurité alimentaire : Assistance alimentaire, Analyse et suivi de la sécurité alimentaire
- **Indicateurs pour ce résultat :** Voir Cadre Logique
- **Activités liées au résultat:**

1.1 Soutien à la sécurité et diversité alimentaire des ménages

- Assistance Alimentaire aux ménages vulnérables
- Distribution de complémentation nutritionnelle aux FEFA et 6-23 mois
- Dépistage et référencement des cas de MAM
- Soutien à la diversification alimentaire et Promotion des Pratiques Familiales Essentielles

1.2 Assistance aux victimes d'incidents de protection (Remedial Action)

- Assistance juridique (Pilier III) des SVGB.
- Assistance financière (Pilier IV) des SVGB.
- Réintégration sociale des SVBG (activités communautaires favorisant le rétablissement des liens sociaux)

- **Résultat et impact attendus:**

- 1 324 ménages recevront une assistance alimentaire ciblée, leur permettant de couvrir leurs besoins de base sans recourir à des stratégies d'adaptation négatives (réduction des repas, endettement, etc.).
- 624 survivants d'incidents de protection (violences, abus, exploitation) bénéficieront d'une assistance spécifique.

4.3.2.2 Résultat 2 : Les communautés affectées par les conflits et aléas climatiques réduisent leurs vulnérabilités et renforcent leurs capacités en matière de protection.

4.3.2.2.1 Au stade de la proposition

- **Secteur et sous-secteur concernés :**
 1. Sécurité alimentaire : Production agricole, Production animale / pastoralisme, Moyens d'existence et relèvement économique,
 2. Protection : Protection ; Protection de l'enfance, Violence basée sur le genre (VBG), Accès à la justice, Cohésion sociale et prévention des conflits
- **Indicateurs pour ce résultat :** Voir Cadre Logique
- **Activités liées au résultat:**

2.1 Protection des ressources essentielles aux activités agro-pastorales dans un contexte de crise.

- Soutien à la prise en charge du bétail (Abris, Alimentation Bétail, Accès à l'eau, Soutien vétérinaire)
- Réhabilitation des infrastructures et ressources stratégiques pour la production agro-pastorale (forages, parcs de vaccination, Banques Aliments Bétails, etc.)
- Renforcement de l'accès aux services de santé animale et de la préparation aux urgences de santé animale (Surveillance Epidémique à Base Communautaire - SEBAC)
- Soutien aux et redynamisation des organes de gestion des ouvrages communautaires
- Déploiement d'actions limitant la déforestation et contribuant à la protection des ressources

2.2 Relance des activités de production agricole des plus vulnérables et soutien au relèvement et à la création d'opportunités économiques

- Soutien à la production agro-pastorale (rechepetrisation, distribution de semences, outils, jardins maraîchers, formation sur les itinéraires techniques, AGR, etc.)
- Formation professionnelle
- Soutien aux initiatives économiques (micro-entreprises, Associations villageoises, etc.)
- Facilitation de l'accès aux marchés pour les producteurs agropastoraux

2.3 Développement des dispositifs locaux de détection, référencement et réponse aux incidents de protection.

- Soutien aux systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponse aux urgences
- Mise en place de Moniteurs de Protection et mise en place de mécanismes urgents de signalement des incidents de protection
- Soutien aux Comités de Représentation des PDIs
- Intégration de PF Protection au sein des Comités de Transhumance
- Mise en place de mécanismes de référencement pour la prise en charge multi-sectorielle des victimes

- Résultat et impact attendus

- 3 454 ménages éleveurs bénéficieront d'un appui pour la protection de leurs actifs, contribuant à préserver leurs moyens de subsistance face aux chocs.
- 8 893 personnes recevront un soutien pour la relance de la production agricole et la création d'opportunités économiques, favorisant la sécurité alimentaire et la stabilité économique locale.
- 1 240 personnes seront appuyées pour leur autonomisation économique ou professionnalisation, renforçant leur capacité à générer des revenus de manière durable.
- 18 dispositifs locaux de détection, de référencement et de réponse aux incidents de protection seront mis en place ou soutenus, renforçant les mécanismes communautaires de protection.
- 515 ménages bénéficieront d'une assistance à travers ces dispositifs, traduisant un impact direct sur la prévention et la réponse aux risques de protection.

4.3.2.3 Résultat 3 : Les initiatives favorables à la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant de l'élevage et à l'établissement d'un environnement social, culturel, institutionnel et juridique respectueux des droits des personnes sont mises en œuvre ou soutenues.

4.3.2.3.1 Au stade de la proposition

- **Secteur et sous-secteur concernés :**
 1. Coordination humanitaire
 2. Protection ; Protection de l'enfance, Violence basée sur le genre (VBG), Accès à la justice, Cohésion sociale et prévention des conflits
- **Indicateurs pour ce résultat :** Voir Cadre Logique
- **Activités liées au résultat:**

3.1 Soutien aux initiatives contribuant à la réduction des conflits, à la promotion de la cohésion sociale et à la réduction des incidents de protection.

- Appui aux cadres de concertation locaux, mise en place ou soutien aux espaces de dialogues et aux mécanismes de médiation et de gestion des conflits
- Soutien et redynamisation des mécanismes endogènes de Gestion des Ressources naturelles (inclus Comités de transhumance)
- Sensibilisation de masse, sensibilisation communautaire, tournoi, émissions de radio, projections de films, causeries éducatives...
- Appui aux initiatives endogènes contribuant au renforcement de la cohésion sociale et coexistence pacifique

3.2 Renforcement des capacités des premiers répondants locaux (STD, autorités, partenaires, organisations communautaires)

- Intégration de la gestion du bétail et de la santé animale dans les plans de contingence et de riposte et appui à la mise en œuvre des actions prévues
- Renforcement des capacités et moyens d'actions des organisations communautaires et des partenaires locaux d'implémentation

- Renforcement des capacités et moyens d'actions des autorités locales

3.3 Amélioration des connaissances et des pratiques humanitaires dans l'assistance fournie aux communautés vivant de l'élevage.

- Participation et appui à l'organisation des cadres de concertation des intervenants et clusters
- Renforcement des acteurs locaux et du staff VSF-B sur le Concept de Protection et sur la gestion des urgences de santé animal (GEMP).

- Résultat et impact attendus:

- 37 initiatives ont été soutenues pour la réduction des conflits, la promotion de la cohésion sociale et la prévention des incidents de protection.
- 7 plans de contingence/riposte ont été appuyés pour leur mise en œuvre, renforçant la préparation communautaire face aux crises.
- 139 personnes (autorités, partenaires, organisations communautaires, staff) ont été formées sur le concept de protection et la gestion des urgences de santé animale, renforçant les capacités locales.
- 19 initiatives ont été mises en œuvre par VSF-B dans le cadre de la coordination humanitaire, assurant une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des éleveurs dans les réponses multisectorielles.

4.3.2.4 Résultat 4 : Les ménages affectés par une détérioration soudaine, crise ou choc, bénéficient d'une assistance rapide et adaptée à leurs besoins immédiats et vitaux - Crisis Modifier.

4.3.2.4.1 Au stade de la proposition

- Budget prévu : 185.088 Euros

- Préparation prévue

Cette activité vise à renforcer la capacité de réponse rapide en cas de chocs dans les zones d'intervention du programme. L'activité repose sur une approche anticipative fondée sur une analyse multirisque, intégrant les vulnérabilités structurelles, les aléas climatiques, les données épidémiologiques, les dynamiques de marché et les mouvements de population. Des déclencheurs prédéfinis permettront l'activation rapide des interventions. Ceux-ci seront établis en lien avec les Systèmes d'Alerte Précoce nationaux, les services techniques (vétérinaires, météorologiques), les partenaires humanitaires locaux, ainsi que les mécanismes communautaires de veille. Une analyse rapide participative sera systématiquement conduite pour valider la gravité de la situation avant activation.

Exemples de déclencheurs :

- Mouvements de population : afflux massif dans une zone mettant sous pression les ressources naturelles (eau, pâture), ou intensification des conflits intercommunautaires autour de l'accès aux ressources pastorales.
- Aléas climatiques : déficit pluviométrique avéré, arrêt prématuré de la saison des pluies, inondations soudaines, ou températures extrêmes persistantes affectant la disponibilité des ressources naturelles.
- Données socio-économiques et alimentaires : dégradation rapide des termes de l'échange bétail/céréales, flambée des prix des aliments pour bétail au-delà d'un seuil critique, ou dysfonctionnement des marchés locaux.
- Santé animale : déclaration officielle d'une épizootie, augmentation brutale du taux de mortalité animale, ou apparition de symptômes cliniques généralisés compromettant la productivité du cheptel.

Si aucun choc ne survient pendant la mise en œuvre du programme et que les conditions d'activation du mécanisme d'urgence ne sont pas remplies, une procédure de réaffectation de l'enveloppe associée sera initiée six mois avant la fin du projet. Les fonds non utilisés seront alors réalloués aux activités d'assistance planifiées dans le cadre de ce programme.

- Procédure d'activation : Voir Annexe 14 – Note interne Crisis Modifier.

- Plan de travail : voir Annexe 11 – Chronogramme d'activités

4.4 **Suivi, évaluation, audit et autres études**

4.4.1 **Suivi des activités**

- **Suivi general:**

Le suivi des activités du programme est structuré à plusieurs niveaux, assurant une coordination fluide entre les équipes terrain, les bureaux pays, les partenaires locaux et les unités de coordination régionales et siège.

Dans chaque pays, un système MEAL est mis en œuvre, avec les composantes suivantes :

- Études de référence et de fin de projet pour mesurer les changements ;
- Enquêtes post-distribution (PDM) et enquêtes de satisfaction pour évaluer la qualité et l'impact des appuis ;
- Collecte de données désagrégées (sexe, âge, handicap) avec KoboCollect ;
- Mécanismes de gestion des plaintes et de feedback multicanaux (numéros verts, boîtes à plaintes, comités locaux) garantissant confidentialité et accessibilité ;
- Réunions de suivi régulières (trimestrielles ou mensuelles) avec les partenaires, les autorités locales et les bénéficiaires.

Le suivi comptera sur une implication active :

- Des partenaires de mise en œuvre ;
- Des mobilisateurs communautaires et animateurs locaux qui assurent un suivi quotidien des activités et recueillent les retours des bénéficiaires ;
- Des comités de pilotage et des cadres de concertation avec les autorités locales pour valider les étapes clés et renforcer l'appropriation.

Des rapports mensuels et trimestriels sont consolidés par les chefs de projet et transmis aux équipes de coordination. Des revues périodiques, des exercices de capitalisation et des partages de leçons apprises sont organisés pour ajuster les stratégies, renforcer la mémoire institutionnelle et améliorer la qualité des interventions.

Le suivi stratégique et technique global est assuré par :

- Les coordinations régionales de VSF-B, basées à Kigali (BRGL) pour l'Afrique des Grands Lacs et à Ouagadougou (CAFO) pour l'Afrique de l'Ouest, qui assurent un appui rapproché aux équipes pays ;
- Le siège de VSF-B à Bruxelles, qui fournit un appui technique transversal (MEAL, Protection, Genre, Sécurité, Finance, etc.), assure un accompagnement technique continu, la consolidation des rapports, le suivi des engagements contractuels et la capitalisation des apprentissages.

- **Prévention de la fraude et mesures de prévention actualisées / leçons tirées en cas de fraude dans le programme précédent**

VSF-B applique une politique rigoureuse de tolérance zéro à la fraude et à la corruption, fondée sur sa charte d'intégrité et ses procédures internes. Cette politique est appliquée dans tous les pays d'intervention, avec des mesures adaptées aux contextes locaux et une attention particulière à la transparence, à la redevabilité et à la sensibilisation communautaire.

1. Cadre institutionnel et engagement éthique

- Tous les membres du personnel, partenaires de mise en œuvre (ex. KEOOGO, ANTD, APDIK, AFEMA, KAWUO) et fournisseurs signent un engagement de respect des règles éthiques et reçoivent une formation sur la lutte contre la fraude, la gestion des conflits d'intérêts et la redevabilité.
- Des clauses antifraudes sont intégrées dans tous les contrats externes.
- La politique d'approvisionnement de VSF-B a été mise à jour avec des mesures actualisées en matière de contrôle interne, de séparation des tâches, de seuils d'approbation
- Les transactions numériques sont privilégiées chaque fois que possible et pertinent pour limiter les risques liés aux paiements en espèces.

2. Systèmes de contrôle et audits

- Des procédures de séparation des tâches sont mises en place dans les domaines sensibles (finances, logistique, RH).
- Des audits internes réguliers, des supervisions croisées et des vérifications inopinées sont organisés pour détecter d'éventuelles irrégularités.
- Des registres de suivi des incidents sont tenus à jour pour documenter et traiter les alertes.

3. Mécanismes de signalement et redevabilité communautaire

Des dispositifs accessibles et confidentiels permettent aux bénéficiaires et aux parties prenantes de signaler tout comportement suspect :

- Numéros verts (gratuits et payants), boîtes à suggestions, comités de plaintes dans les villages, points focaux identifiés ;
- Entretiens individuels et réunions communautaires pour recueillir les préoccupations ;
- Un dispositif d'alerte est en vigueur, avec une ligne téléphonique dédiée.

4. Sensibilisation et transparence

- Des sessions de sensibilisation sont organisées pour les autorités locales, les partenaires et les communautés sur les principes humanitaires et les mécanismes de prévention de la fraude.
- Des réunions de lancement transparentes permettent de partager les objectifs, les budgets et les listes de bénéficiaires avec les parties prenantes.
- Les informations sur les canaux de signalement sont largement diffusées pour encourager leur utilisation.

- ***Garantie d'une programmation de qualité :***

Le programme garantit une programmation de qualité à travers une approche fondée sur les engagements suivants :

1. Approche fondée sur les standards humanitaires : Dans tous les pays d'intervention, les activités sont conçues et mises en œuvre en conformité avec les standards internationaux, tout en intégrant les spécificités locales. Cela inclut :

- L'alignement sur les principes du CHS et des standards Sphère, méthodologies et normes LEGS, SEADS et les standards établis par les organes de coordination humanitaire (Clusters, Cash Working Group ; etc.).
- Le respect des principes de protection, de « Do No Harm », de PSEA et d'inclusion ;
- L'intégration des considérations environnementales et de sécurité dans la gestion des projets.
- L'application de la politique d'intégrité et des dispositifs de prévention des abus en vigueur pour l'ensemble des programmes VSF-B.

2. Diagnostic participatif et planification fondée sur les résultats : Les interventions reposent sur l'évaluation des Besoins Humanitaires et Plans de réponses des partenaires, des évaluations multisectorielles actualisées, diagnostics communautaires, menés de manière participative avec les groupes cibles et les autorités locales. La planification s'articule autour d'un Cadre Logique Programme, décliné au niveau de chaque pays, présentant des indicateurs SMART sélectionnés parmi les référentiels des principales agences humanitaires. Un Plan de passation de marché est établi au démarrage du Programme et favorise la disponibilité en temps voulu des biens et services nécessaires à la fourniture de l'assistance, conformément au calendrier opérationnel.

3. Suivi-évaluation et amélioration continue : Un système MEAL est mis en place dans chaque pays, permettant :

- Le suivi régulier des progrès (réunions trimestrielles, visites de terrain) ;
- L'analyse des risques et l'ajustement des méthodologies ;
- L'intégration des retours des bénéficiaires dans les décisions opérationnelles ;
- La désagrégation des données pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques.

En complément de ces dispositifs nationaux, des comités de pilotage semestriels sont organisés au niveau du programme dans son ensemble, afin d'assurer une vision stratégique consolidée, de favoriser l'harmonisation des approches et de renforcer la redevabilité globale.

4. Redevabilité communautaire et transparence : Des mécanismes de redevabilité accessibles, confidentiels et adaptés au contexte sont déployés :

- Comités de gestion des plaintes, numéros verts, boîtes à suggestions ;
- Espaces de dialogue entre équipes projet et communautés ;

5. Localisation et renforcement des capacités : Le programme implique activement les partenaires locaux, les autorités et les organisations communautaires dans toutes les phases du projet. Cela inclut :

- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles ;
- L'accompagnement continu par les équipes pays et les coordinateurs humanitaires ;
- La coordination avec les clusters, les cadres de concertation et les autres acteurs pour assurer la complémentarité et éviter les duplications

- ***Gestion et suivi des risques***

La gestion des risques vise à garantir la continuité des opérations, la sécurité des équipes, la qualité des résultats et l'adaptabilité des interventions dans les contextes souvent instables des zones d'intervention du programme. Chaque pays met en œuvre un dispositif structuré, aligné sur les réalités locales et intégré au système MEAL.

1. Dispositif de gestion des risques intégré : Dans chaque pays, un registre des risques est établi et mis à jour régulièrement pour :

- Identifier, classer et suivre les risques contextuels, opérationnels, sécuritaires et financiers ;
- Définir des mesures de mitigation spécifiques et adaptées à chaque risque ;
- Intégrer le suivi des risques dans les rencontres de planification et de bilan.

2. Mécanismes de suivi et d'adaptation :

- Au Burkina Faso, un tableau de suivi actualisé est géré par le chef de projet avec l'appui de l'expert sécurité, du responsable MEAL et des partenaires locaux.
- En RDC, le dispositif est intégré au système MEAL, avec des supervisions croisées, des plans d'urgence et une coordination étroite avec les clusters et autorités locales.
- En Ouganda, le plan de gestion des risques est révisé trimestriellement.
- Au Niger, où l'accès humanitaire est un risque majeur, des mesures spécifiques sont prévues : implication des autorités locales, création d'espaces de dialogue, partenariat avec des acteurs locaux, et suspension ou relocalisation des activités si nécessaire.

3. Sécurité du personnel et continuité des activités : Le Bureau VSF-B de chacun des pays d'intervention dispose d'un Comité de Sûreté-Sécurité (C2S), lequel analyse l'évolution et les risques sécuritaires et décide si nécessaire de l'adoption de dispositions spécifiques.

- Des formations sur la sécurité personnelle et collective sont organisées pour les équipes terrain.
- Les recommandations sécuritaires émises par les autorités locales sont prises en compte.
- Le respect des protocoles de sécurité de VSF-B est systématique.
- Des plans de continuité sont prévus en cas d'escalade sécuritaire ou d'événements critiques.

4. Rôle des communautés et des partenaires :

- Les mécanismes de redevabilité communautaire permettent de détecter rapidement les risques liés aux activités et de prévenir les conflits.
- Les partenaires locaux jouent un rôle clé dans l'identification, le suivi et la gestion des risques, grâce à leur connaissance fine du terrain.

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1 *Comment le programme aborde-t-il les risques liés à la protection ?*

5.1.1 Décrivez comment le programme contribuera à répondre aux besoins de protection des personnes dans la zone d'intervention. Veuillez préciser comment le programme entend aborder les risques de protection et comment il contribuera à atténuer ou à réduire les risques de protection identifiés ci-dessus.

Le programme adopte une approche intégrée et transversale de la protection, en cohérence avec les principes humanitaires, le cadre « Do No Harm » et les orientations du droit international humanitaire et des droits humains. La protection est envisagée comme un fil conducteur de l'ensemble des composantes du programme, et non comme une activité isolée.

Pour la formulation de cette programmation, une analyse des besoins de protection a été conduite dans chacun des quatre pays d'intervention afin d'identifier les risques et besoins prioritaires, d'évaluer leur gravité et d'orienter les réponses stratégiques. Cette analyse a été réalisée sur la base de la méthodologie standardisée du Global Protection Cluster (GPC), telle que décrite dans la [Note explicative sur les risques de protection \(version 2023\)](#), qui propose un cadre analytique commun structuré autour de 15 risques de protection. Elle a abouti à la réalisation d'un rapport d'analyse consolidé figurant en Annexe 09. Cette analyse a été menée pour chaque zone d'intervention, en collaboration avec les communautés, les autorités locales, les services techniques et les partenaires et permet d'identifier les menaces spécifiques – violences, déplacements forcés, séparation familiale, VBG, stigmatisation, accès inégal aux services – et d'adapter les réponses aux réalités locales.

Le programme prévoit des actions réactives, correctives et de construction d'un environnement protecteur. Au Niger, des points focaux communautaires assurent une surveillance active des incidents de protection, tandis que des campagnes de sensibilisation ciblent les risques liés aux VBG et à la séparation familiale. En RDC, des comités communautaires de protection sont formés pour prévenir les risques liés aux conflits armés, aux enlèvements et au recrutement d'enfants. Au Burkina Faso, les comités locaux (ciblage, gestion des infrastructures, gestion des plaintes)

sont renforcés pour jouer un rôle actif dans la gouvernance locale et la cohésion sociale. En Ouganda, le programme soutient les institutions locales dans la prévention des conflits et la réintégration des victimes, tout en protégeant les moyens de subsistance des communautés pastorales.

Une attention particulière est portée à l'inclusion, à la prise en compte du genre et à la participation des populations affectées dans la conception et la mise en œuvre des activités. Le programme vise à renforcer la résilience des communautés et à créer un environnement où les droits et la dignité des personnes sont respectés. Par exemple, en RDC, les besoins spécifiques des femmes, des filles et des personnes handicapées sont intégrés dans les plans communautaires de réponse ; au Niger, les représentants des jeunes, des femmes et des personnes handicapées participent activement à l'analyse des risques.

Enfin, des mécanismes sûrs, accessibles et confidentiels de gestion des plaintes et de retour d'information (boîtes à plaintes, numéros verts, comités de suivi) sont déployés dans les quatre pays. Ces dispositifs permettent de détecter, documenter et traiter les incidents de protection, tout en renforçant la redevabilité, l'appropriation locale et l'adaptation continue des interventions aux besoins exprimés par les communautés.

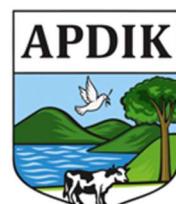
5.2 Comment le programme mettra-t-il en œuvre la localisation ?

5.2.1 Décrivez la stratégie et les actions de localisation du programme (pourcentage de financement allant au partenaire local, conditions de partenariat, participation et responsabilité envers les populations affectées).

La stratégie de localisation du programme repose sur une approche structurée et évolutive de partenariat avec cinq ONG locales – Keoogo (Burkina Faso), ANTD (Niger), AFEMA et APDIK (RDC), DADO (Ouganda) – ainsi qu'avec les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les structures communautaires. Ces partenaires ont été impliqués dès la phase de conception du programme, notamment dans l'analyse contextuelle, la définition des priorités et l'élaboration des activités. Le programme prévoit que 16 % du budget soit directement mis en œuvre par les partenaires locaux, avec des transferts budgétaires formalisés via des accords de partenariat. Ces accords incluent des engagements clairs en matière de gouvernance, de redevabilité et de renforcement des capacités. VSF-B accompagne ce processus par un soutien technique et institutionnel continu, incluant des formations, du coaching, des audits, et un appui à la gestion financière et à la qualité des interventions. Les partenariats sont fondés sur des principes d'équité, de réciprocité et de complémentarité. Chaque ONG partenaire apporte une expertise spécifique (protection, mobilisation sociale, résilience) et une connaissance fine du terrain. Le programme s'inscrit dans une logique de transfert progressif de responsabilités, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation partagés, permettant aux partenaires locaux de jouer un rôle actif dans la prise de décision, la gouvernance, le pilotage et l'évaluation du programme. Un cadre de concertation annuel est prévu pour analyser conjointement l'évolution du partenariat, les résultats atteints, les défis rencontrés et les ajustements nécessaires. Ce processus vise à renforcer l'autonomie des partenaires et à préparer une transition vers une plus grande prise de leadership local.

Le programme prévoit également des enveloppes budgétaires dédiées à la mobilisation et au renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment les services techniques de l'État, les autorités déconcentrées et communales, ainsi que les structures communautaires telles que les comités villageois. Ces acteurs ne sont pas seulement des relais opérationnels : ils sont considérés comme des partenaires stratégiques pour l'accès humanitaire, l'acceptabilité sociale et la pérennité des actions. Des actions spécifiques sont prévues pour renforcer leur rôle dans la prise de décision, la redevabilité et la coordination territoriale. VSF-B considère cette collaboration, soutien et mobilisation de ressources comme une composante à part entière de sa stratégie de localisation et de renforcement du leadership local.

Enfin, VSF-B s'engage à plaider activement, via ses réseaux, pour une plus grande reconnaissance et inclusion des partenaires locaux dans les dialogues avec les bailleurs, et à soutenir leur préparation aux processus de due diligence, afin de faciliter leur accès direct à des financements plus importants.



Burkina Faso : Le programme comptera sur la participation de l'organisation nationale KEOOGO. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des actions communes précédentes ou en cours, notamment sur le projet Fonds Régional Sahel à Tougouri. Cette ONG, créée en 2004, a pour mission principale de garantir aux enfants et jeunes vulnérables un accès à leurs droits fondamentaux à travers des actions de protection, de réhabilitation et de réinsertion. KEOOGO dispose d'une expertise reconnue dans la protection psychosociale, la santé communautaire, l'éducation, la formation professionnelle et la prévention des violences. Elle propose un accompagnement global incluant le soutien psychologique, la médiation familiale, les soins médicaux, la scolarisation et l'alphabétisation. L'ONG mène également

des projets innovants comme la création d'un village pour jeunes filles mères, combinant hébergement, formation, centre de santé et crèche.

KEOOGO, sera responsable de la mise en œuvre directe d'un portefeuille d'activités dans la région du Centre-Nord, notamment : mobilisation sociale, contribution au ciblage HEA, appui psychosocial, accompagnement des survivantes de VBG, suivi de proximité des bénéficiaires, organisation des activités communautaires. KEOOGO assurera également la remontée des données, la participation aux instances de coordination locale et la redevabilité communautaire. Un volet spécifique dédié au renforcement institutionnel de l'organisation a été intégré au programme (formations et coaching technique sur la planification, la redevabilité communautaire et la gestion sécuritaire).

Niger : L'Association Nigérienne pour le Traitement de la délinquance et prévention du crime – ANTD sera un partenaire clé pour la mise en œuvre du projet au Niger. ANTD dispose d'une assise nationale, d'une expérience de longue date dans les régions de Tillabéry et de Tahoua et d'un très fort ancrage surtout à Torodi où elle dispose d'un bureau local et d'une équipe composée essentiellement des gens de la localité. Ceci lui confère une grande connaissance du contexte local, lui facilitant des adaptations en fonction de son évolution. VSF-B et ANTD collaboraient déjà auparavant de façon informelle. Cette collaboration était appréciée par les partenaires locaux surtout à Torodi.

ANTD facilitera l'identification des bénéficiaires les plus vulnérables et répondant aux critères de ciblages, assurera les animations et les sensibilisations communautaires, le suivi de proximité des activités, servira de relais d'informations entre le programme, les bénéficiaires, les autorités, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les autorités coutumières et communales dans les départements de Torodi et de Keita. ANTD sera un atout précieux du programme et le déploiement de l'assistance dans le contexte difficile de la zone d'intervention où l'accès direct aux bénéficiaires est crucial.

RDC : Poursuivant la collaboration existante dans les deux précédentes phases du projet, le programme sera mis en œuvre en RDC avec l'appui de deux ONG locales spécialisées :

APDIK (Association Paysanne pour le Développement Intégré au Sud-Kivu) est une organisation paysanne qui accompagne des communautés agro éleveurs / agri-éleveurs dans différents programmes. La vision de l'APDIK est de vivre un monde paysan du Sud-Kivu comme référence de justice sociale, équitable, une paix durable, moteur d'une économie du marché basée sur la technologie agropastorale dans un environnement sain et attractif. APDIK assurera la mise en œuvre des activités liées au secteur de l'élevage.

AFEMA-RDC (Action pour les Femmes et Enfants Marginalisés) est une organisation engagée dans la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité. Depuis 2009, elle intervient auprès des populations marginalisées, notamment les enfants de la rue, les orphelins, les enfants associés aux conflits armés, ainsi que les femmes victimes de violences ou en situation de précarité. L'ONG met en œuvre des actions concrètes dans les domaines de la protection de l'enfance, de la lutte contre les violences basées sur le genre, de l'éducation, de la santé, de la réinsertion sociale et de l'autonomisation économique. Elle travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, les autorités et les partenaires pour créer un environnement sûr, équitable et durable pour les plus vulnérables. AFEMA assurera la mise en œuvre des activités liées au secteur de la protection.

Des formations et des appuis sont prévus pour renforcer les compétences techniques et organisationnelles des partenaires.

Ouganda : Poursuivant le partenariat initié en 2010 et dans les précédentes phases de programmation humanitaire, VSF-B mettra en œuvre le projet en partenariat avec l'Organisation pour le développement agro-pastoral dynamique (DADO). DADO dirigera la mise en œuvre des activités qui concernent l'identification, le suivi, la guérison des traumatismes et la réintégration des victimes d'incidents liés à la protection. En outre, la DADO dirigera la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix et de gestion des conflits.

Le projet travaillera également en étroite collaboration avec les services administratifs du district, notamment les services vétérinaires, la direction du développement de l'eau et les services communautaires, afin d'assurer la continuité des actions. Au sein des communautés, le projet travaillera avec les unités administratives les plus basses, notamment les conseils locaux, les chefs de paroisse, les agents agricoles, les agents vétérinaires et les agents de développement communautaire. Au sein des communautés, le projet travaillera avec les institutions communautaires, mais renforcera également leurs capacités à fournir des services à la communauté. Les institutions communautaires qui travailleront en étroite collaboration avec le projet comprendront : les forums des femmes pour la paix, les comités de pâturage, les comités de paix, les comités/associations d'utilisateurs de l'eau et les associations communautaires d'agents de santé animale.

5.3 Décrivez comment le programme s'appuie sur les programmes précédents

5.3.1 Décrivez comment le programme a intégré les enseignements potentiels tirés des programmes précédents

Le programme capitalise sur les acquis et les leçons apprises lors des phases précédentes mises en œuvre par VSF-B et ses partenaires dans les quatre pays d'intervention.

Secteur Protection : VSF-B a développé une expertise dans le domaine, au cours des précédentes programmations, en particulier dans le soutien à la mise en place de moniteurs de protection et dans l'identification des SVBG. VSF-B et ses partenaires fournissent une assistance financière adaptée, juridique dans certains contextes ainsi qu'un

référencement vers des structures spécialisées en vue d'une prise en charge holistique. Toutes ces actions sont menées en étroite coordination avec les services compétents, dans le strict respect de la confidentialité et de la dignité des survivantes.

Assistance alimentaire et soutien aux moyens d'existence : Les précédents programmes ont mis en évidence la nécessité d'adapter les modalités d'assistance alimentaire et de soutiens aux moyens d'existence aux contextes locaux (insécurité, marchés, acceptabilité des races, etc.). Le recours aux transferts monétaires, aux bons d'achat et à l'achat local de bétail a montré son efficacité. Ces approches seront maintenues et ajustées selon les spécificités de chaque zone. L'ONG DRC a récemment mis en lumière le rôle essentiel de l'assistance alimentaire et du soutien aux moyens d'existence dans la préservation de la dignité des personnes et la réduction de leur exposition aux risques de protection (voir Annexe 13). En réduisant le recours à des stratégies d'adaptation négatives (mendicité, travail des enfants, mariage précoce, migration forcée), ces interventions permettent aux ménages de couvrir leurs besoins essentiels sans s'exposer à des risques accrus de violence, d'exploitation ou d'abus.

Santé animale et réponse aux urgences : Les équipes de VSF-B sont formées à la méthodologie GEMP (Gestion des urgences de santé animale) de la FAO, ce qui permet une réponse plus rapide et efficace aux épidémies animales, limitant ainsi les impacts sur les moyens de subsistance des communautés pastorales et plus largement les impacts sur la santé des populations dans le cas des zoonoses.

Gestion des ressources naturelles et prévention des conflits : Les expériences passées ont démontré l'importance d'une approche participative dans la gestion des ressources naturelles. L'implication des autorités coutumières, des structures communautaires et des usagers dans l'élaboration des règles de gestion a permis de réduire les tensions entre éleveurs, agriculteurs et autres groupes. Cette approche sera renforcée à travers la mise en place ou la redynamisation de mécanismes communautaires de médiation, de gestion concertée et d'alerte précoce, notamment au Niger et au Burkina Faso. Il prévoit également un soutien actif aux initiatives endogènes de prévention et de résolution des conflits, en valorisant les pratiques locales de gouvernance des ressources et de dialogue intercommunautaire.

Cohésion sociale et inclusion : Les activités communautaires telles que les journées de cohésion sociale, les repas collectifs ou les dialogues intercommunautaires ont démontré leur efficacité dans la reconstruction du lien social et seront poursuivies. Les groupes d'épargne (SILC/VSLA) ont favorisé l'inclusion économique et sociale des femmes et seront étendus là où les conditions le permettent.

Crisis Modifier : L'expérience du modificateur de crise a montré l'importance de la flexibilité budgétaire pour répondre rapidement aux urgences. Cette capacité d'adaptation sera maintenue dans le présent programme. VSF-B dispose d'un processus interne de déclenchement agile, efficace et éprouvé.

Renforcement institutionnel et coordination : La coordination interacteurs (ONG, agences onusiennes, autorités locales) a été un facteur clé de succès. Le programme prévoit une participation active aux clusters, plateformes techniques et cadres de concertation.

5.4 Quel est le niveau de durabilité des activités du programme ?

5.4.1 Décrivez le niveau de durabilité attendu des activités du programme.

La durabilité du programme repose sur une approche intégrée, articulée autour de six dimensions complémentaires. Elle vise à garantir la pérennité des résultats au-delà de la période de mise en œuvre, en s'appuyant sur les dynamiques locales, les dispositifs existants et les synergies avec les politiques publiques.

1. Durabilité technique : Le programme repose sur des approches techniques simples, adaptées aux réalités locales, et facilement transférables. Il favorise l'appropriation par les communautés à travers des formations andragogiques, le recours à des animateurs endogènes, et l'intégration dans les dispositifs existants. En matière de Protection, cette durabilité se traduit par la mise en place de dispositifs communautaires pérennes : moniteurs de protection, comités de représentation des PDIs, points focaux intégrés aux comités de transhumance, et mécanismes de référencement multisectoriels. Ces structures sont conçues pour fonctionner de manière autonome, avec un appui initial du programme. Comme illustré notamment par l'intervention au Niger, ces dispositifs sont mis en œuvre en lien avec les services techniques compétents, assurant leur continuité au-delà du projet. Cette logique d'ancre local et d'intégration dans les systèmes existants renforce la résilience des communautés et la pérennité des services.

2. Durabilité économique et financière : Les activités génératrices de revenus (AGR), les kits d'installation, les formations professionnelles et les dispositifs d'épargne (AVEC/VSLA) renforcent l'autonomie économique des

ménages. Le soutien aux mécanismes de relèvement économique contribue à réduire la dépendance à l'aide humanitaire. La création de liens avec les programmes gouvernementaux et les initiatives de développement en cours permettent de renforcer les opportunités économiques à long terme. Telle que le montre l'expérience en Ouganda, la méthodologie des groupes d'épargne communautaire (VSLA) a été déterminante pour renforcer la résilience économique des ménages dans la durée. En plus de favoriser l'accès au crédit local, ces groupes ont permis de consolider la cohésion sociale et de structurer des initiatives économiques durables. Leur généralisation à l'ensemble des institutions communautaires soutenues par le projet constituera un levier clé pour la pérennisation des acquis économiques.

3. Durabilité sociale : Les activités communautaires planifiées (dialogues intercommunautaires, sensibilisations, tournois, projections, etc.) contribueront à renforcer la cohésion sociale. Le soutien aux moyens d'existence (notamment le bétail) favorisera la stabilité sociale et la résilience des ménages. Les comités de représentation des PDIs, les comités de transhumance et les mécanismes endogènes de gestion des ressources sont soutenus pour assurer une gouvernance locale inclusive. Des journées communautaires seront organisées au Burkina Faso afin de renforcer la cohésion sociale autour de la gestion concertée des ressources naturelles et du dialogue intercommunautaire. En mobilisant les comités locaux, les groupements féminins et les chefs coutumiers, ces espaces d'échange favoriseront l'inclusion, la prévention des conflits et l'ancrage des dynamiques sociales dans les pratiques locales.

4. Durabilité institutionnelle : Les autorités locales et services techniques (Directions de l'Élevage, Directions de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, collectivités territoriales) sont impliquées dès la formulation du programme. Ils fourniront un accompagnement à la mise en œuvre des actions et bénéficieront de moyens financiers pour cela. Des conventions de collaboration (MoU) seront signées pour formaliser les engagements. Des mécanismes de désengagement progressif sont prévus pour assurer la transmission des responsabilités. L'implémentation d'une partie des actions par des organisations nationales constitue un levier essentiel de pérennisation. La redynamisation des comités communautaires et l'intégration des actions dans les structures locales existantes contribuera au renforcement des capacités des acteurs locaux tout en assurant une continuité des interventions à travers les dispositifs déjà en place.

5. Durabilité politique : Le programme s'aligne sur les politiques nationales et régionales. Il contribue à l'opérationnalisation de cadres stratégiques tels que le concept « One Health » au Niger ou le Plan de Développement Intégré de Karamoja (KIDP III) en Ouganda. Le plaidoyer mené auprès des autorités locales et nationales vise à intégrer certaines actions du programme dans les politiques publiques et les budgets locaux.

6. Durabilité environnementale : Le programme intègre la gestion durable des ressources naturelles dans ses interventions. Cela inclut la lutte contre la déforestation, le reboisement, la promotion des pratiques agroécologiques et la valorisation des filières vertes. Des actions concrètes telles que la réhabilitation des forages, la gestion concertée des ressources naturelles et la sensibilisation environnementale sont mises en œuvre. Le programme veille également à s'articuler avec les initiatives environnementales d'autres partenaires (GIZ, FAO, etc.), renforçant ainsi la résilience écologique des communautés et leur capacité à faire face aux effets du changement climatique.

5.5 Stratégie du continuum/nexus (lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement)

5.5.1 Décrivez comment ce programme s'inscrit dans le cadre du nexus

Le programme proposé s'inscrit dans une approche intégrée du nexus HDP, en articulant de manière cohérente et complémentaire les dimensions humanitaire, développement et de consolidation de la paix. Cette stratégie vise à répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables tout en jetant les bases d'une résilience durable et d'une coexistence pacifique dans des contextes marqués par des crises prolongées, des conflits et des vulnérabilités structurelles.

1. Dimension Humanitaire – Réponse d'urgence (Résultats 1 et 4)

Le programme apporte une assistance immédiate aux populations les plus vulnérables, notamment les survivants d'incidents de protection, les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les ménages déplacés et hôtes. Les activités incluent :

- L'assistance alimentaire et nutritionnelle ciblée ;
- Le dépistage communautaire de la malnutrition et le référencement ;
- L'assistance juridique et financière aux victimes de violences basées sur le genre (VBG) ;
- La distribution de kits de dignité et d'articles de première nécessité ;
- Le développement de mécanismes communautaires de détection, d'alerte et de réponse aux incidents de protection.
- La fourniture d'une assistance rapide en cas de chocs (Crisis Modifier)

2. Dimension Développement – Résilience et relèvement (Résultat 2)

Le programme soutient la continuité des services essentiels et renforce les capacités des communautés à faire face aux chocs et à réduire leur dépendance à l'aide humanitaire à travers :

- L'intégration des mécanismes de protection dans les structures locales.
- La sécurisation des moyens d'existence par la santé animale ;
- La relance des activités agro-pastorales et la réhabilitation ciblée d'infrastructures essentielles à la pratique de l'élevage ;
- Le développement d'opportunités économiques via le soutien à la formation professionnelle et à l'accès aux marchés ;

3. Dimension Paix – Cohésion sociale et gouvernance locale (Résultat 3)

Le programme contribue à réduire les tensions intercommunautaires, à renforcer la confiance entre les acteurs locaux et à favoriser un environnement propice au développement.

- Appui aux cadres de concertation, comités de paix, forums de femmes et de jeunes ;
- Organisation d'activités communautaires (tournois, repas collectifs, journées de salubrité) favorisant le dialogue et la réconciliation ;
- Sensibilisation de masse et valorisation des mécanismes endogènes de résolution des conflits ;
- Le renforcement des dispositifs communautaires de gestion des ressources naturelles ;
- Soutien aux initiatives transfrontalières de gestion des conflits et à la réintégration des ex-combattants.

Le programme s'inscrit enfin dans une approche de protection centrée sur les communautés, en renforçant les capacités des premiers répondants locaux et en intégrant les principes de « Do No Harm » et d'inclusion.

6. SÉCURITÉ ET MESURES D'URGENCE

6.1 Mesures d'urgence (plan B/actions d'atténuation à prendre si les risques et les hypothèses énoncés dans le cadre logique se concrétisent)

Afin de garantir la continuité des activités et la pertinence de l'intervention en cas de concrétisation des risques identifiés, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :

Risques sécuritaires : détérioration du contexte, violences électorales, attaques armées, restrictions d'accès.

Mesures d'atténuation:

- Mise en œuvre de procédures sécuritaires (briefings, LSOP, veille contextuelle).
- Relocalisation temporaire du personnel ou suspension des activités si nécessaire.
- Renforcement des partenariats locaux pour maintenir une présence indirecte.
- Utilisation de véhicules banalisés ou transports publics selon les restrictions.

Risques logistiques et d'accès : routes impraticables, ruptures d'approvisionnement, inflation, interdictions de cash.

Mesures d'atténuation:

- Diversification des fournisseurs et itinéraires logistiques.
- Pré-positionnement de stocks d'urgence.
- Flexibilité des modalités d'assistance (vivres, cash, coupons).
- Achats centralisés dans des zones stables si nécessaire.

Risques sociaux et communautaires : conflits intercommunautaires, faible acceptation, stigmatisation, pressions sociales.

Mesures d'atténuation:

- Sensibilisation à la cohésion sociale (activités communautaires mixtes).
- Communication adaptée et mobilisation des leaders locaux.
- Mécanismes de redevabilité accessibles et inclusifs.

Risques institutionnels et politiques : blocages administratifs, restrictions réglementaires, instabilité politique.

Mesures d'atténuation:

- Plaidoyer et coordination renforcée avec les autorités locales.
- Adaptation aux contraintes (ex. : interdiction de 4x4 ou de cash).
- Appui sur des partenaires nationaux reconnus pour faciliter l'accès.

Risques économiques : dysfonctionnement des marchés, inflation, spéculation.

Mesures d'atténuation:

- Suivi régulier des marchés et ajustement des paniers d'assistance.
- Sécurisation des achats via des fournisseurs fiables.
- Flexibilité dans les modalités de distribution.

Risques liés à la coordination : doublons, lacunes, faible appropriation des formations.

Mesures d'atténuation:

- Participation active aux mécanismes de coordination humanitaire.
- Renforcement des capacités des partenaires locaux.
- Mise à jour régulière des plans d'urgence et de coordination

6.2 Considérations relatives à la sécurité

6.2.1 Situation en matière de sécurité sur le terrain, décrire brièvement

Burkina Faso : Les régions du Centre-Nord et du Sahel du Burkina Faso demeurent profondément affectées par la détérioration du contexte sécuritaire. Les violences, les enlèvements, ainsi que les entraves à la circulation sur des axes stratégiques conduisent à l'isolement de certaines communes. Ces violences affectent également les acteurs humanitaires, limitant l'accès aux populations vulnérables. Dans les zones les plus à risque, certaines activités humanitaires doivent parfois être temporairement suspendues, retardant ou limitant la fourniture de l'assistance à ceux qui en ont le plus besoin. Ces contraintes rendent nécessaire, dans certains cas, le recours à des modalités d'intervention à distance (remote management).

Niger : En plus du conflit armé qui oppose les groupes armés non étatiques (GANE) aux forces régulières, la région de Tillabéri est confrontée à une recrudescence d'enlèvements de personnes et de véhicules, ainsi qu'à une intensification des menaces liées aux engins explosifs improvisés (IED), notamment sur l'axe Kobagué – Torodi – Makalondi. À titre d'illustration, un incident impliquant un IED, ayant causé des victimes, a été enregistré le 19 avril 2025 sur l'axe Torodi – Kobagué.

Ces incidents surviennent dans un contexte sécuritaire extrêmement contraignant, où l'accès humanitaire est fortement limité. Les déplacements des acteurs humanitaires sont soumis à des restrictions strictes, notamment l'obligation d'être escortés par des forces armées. Face à ces défis, VSF-B a adapté son approche en collaborant directement avec l'ANTD, qui bénéficie d'une excellente connaissance du contexte local ainsi que d'une solide réputation auprès des bénéficiaires et des autorités locales. Le contexte opérationnel est également marqué par plusieurs mesures restrictives, notamment :

- L'instauration de l'état d'urgence et l'application de l'arrêté n°000027/GTI du 28 mars 2017 signé par le Gouverneur de la région de Tillabéri, imposant un couvre-feu, la fermeture de stations-service, l'interdiction de la circulation des motos et la suspension de certains marchés hebdomadaires ;
- La limitation de l'usage de véhicules 4x4 sur certains axes routiers ;
- Des restrictions liées au profil du personnel humanitaire, notamment l'interdiction pour les ressortissants de certains pays occidentaux d'effectuer des missions sur le terrain en raison des risques d'enlèvement ;
- Des difficultés rencontrées par tous les acteurs humanitaires, quelle que soit leur nationalité, pour franchir les postes de contrôle à la sortie de Niamey sans escorte armée ;
- L'imposition d'escortes militaires sur tous les axes, conformément aux messages radios du MI/SP/AT en date des 31 août 2023, 4 et 14 septembre 2023, ainsi que du 8 avril 2024.

Le département de Keita (région de Tahoua) demeure relativement calme. Toutefois, des tensions intercommunautaires liées à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles y deviennent de plus en plus préoccupantes dans une zone historiquement marquée par un fort exode rural, notamment chez les jeunes. Contrairement à Tillabéri, l'accès humanitaire à Keita ne présente actuellement aucune contrainte majeure.

RDC : La situation sécuritaire dans la zone d'intervention, particulièrement dans le territoire d'Uvira (zone de santé de Lemera), demeure précaire en raison de la présence de multiples groupes armés locaux et étrangers. Les violences du M23 dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu ont intensifié les tensions, entraînant des déplacements massifs et des violations des droits humains, notamment dans la plaine de la Ruzizi et dans les moyens plateaux, dans certaines aires de santé de Lemera. Ces incidents incluent des cas de violences sexuelles, des extorsions, des barrages illégaux et des restrictions de mouvement. La proximité avec les frontières du Burundi et du Rwanda accentue également les enjeux de sécurité régionale. Les déplacements du personnel et des bénéficiaires nécessitent donc une vigilance constante, des évaluations régulières du contexte sécuritaire, et une coordination renforcée avec les autorités locales, les acteurs humanitaires et les mécanismes inter ONG opérant dans la zone.

Ouganda : La situation sécuritaire s'est améliorée au Karamoja. Le type d'incidents enregistrés a diminué, tout comme leur fréquence. Le personnel de VSF-B a suivi plusieurs formations sur la sûreté et la sécurité afin d'améliorer la sécurité du personnel : formation de base en matière de sécurité, formation à la sensibilisation aux environnements hostiles

(HEAT) et formation à la gestion de crise. La formation de base en matière de sécurité a conduit à l'élaboration de plusieurs protocoles de sécurité, notamment des procédures opérationnelles standard (SOP), des briefings et débriefings sur la sécurité, des équipements de sécurité pour les véhicules, une chaîne téléphonique, des mises à jour sur la sécurité, des registres de sécurité, des protocoles d'urgence et des procédures d'évacuation.

6.2.2 Un protocole de sécurité spécifique a-t-il été établi pour cette action ?

Oui Non Procédures standard

Si oui, veuillez préciser:

6.2.3 Le personnel de terrain et les expatriés sont-ils informés et formés à ces procédures ?

Oui Non

7. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, DE VISIBILITÉ ET D'INFORMATION

Une attention particulière sera accordée à la stratégie de communication, de visibilité et d'information, afin de valoriser les résultats, garantir la transparence des actions et renforcer la notoriété des parties prenantes, tout en respectant la dignité des bénéficiaires.

7.1 Activités de communication prévues (sur le terrain et/ou en Europe)

Dans les quatre pays du programme, des activités de communication seront déployées afin de :

- Informer les communautés locales sur les objectifs, les activités et les résultats attendus du projet.
- Renforcer la transparence et la redevabilité envers les bénéficiaires et les parties prenantes.
- Favoriser l'adhésion et la mobilisation communautaire autour des actions du programme.

Les modalités suivantes seront mises en œuvre de manière différenciée selon les contextes nationaux, les dynamiques locales et les capacités des partenaires sur le terrain.

1. Événements de lancement et réunions d'information :

- Organisation d'ateliers officiels de lancement avec les autorités locales, les OSC, les leaders communautaires et les médias.
- Séances d'information communautaires dans les zones ciblées, en collaboration avec les leaders traditionnels et les comités locaux.
- Sensibilisation de masse à travers des événements sportifs et des actions de plaidoyer.

2. Communication communautaire et médiatique :

- Diffusion régulière de messages en langues locales via des radios communautaires
- Utilisation de crieurs publics dans les zones à faible couverture médiatique.
- Affichage d'informations clés dans les lieux publics (mairies, centres communautaires) sous forme de posters et kakemonos.

3. Supports et canaux numériques :

- Partage d'informations via groupes WhatsApp, courriels, sites web et réseaux sociaux.
- Participation à des webinaires et événements internationaux liés au pastoralisme et à l'élevage.

4. Mobilisation des acteurs locaux :

- Implication des champions communautaires, notamment des femmes, dans les activités de plaidoyer et de sensibilisation.
- Appui des partenaires locaux et des comités pour la diffusion des messages et la mobilisation.

5. Inclusion et accessibilité :

- Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des messages pour les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables.
- Des séances spécifiques seront organisées sur les droits, la protection et la prévention des risques.

En complément, des actions de communication seront également menées en Belgique. Celles-ci visent à valoriser les résultats obtenus, à sensibiliser le public belge aux enjeux humanitaires et à renforcer l'engagement des partenaires institutionnels et citoyens. Pour VSF-B, il est essentiel de rendre compte de manière transparente aux bailleurs, partenaires et au grand public des activités mises en œuvre. Le département communication joue un rôle central à cet égard, en assurant la diffusion régulière d'informations sur les projets et leurs impacts. Des produits de communication spécifiques seront ainsi développés en lien direct avec ce programme, à partir des données collectées, des témoignages de terrain et des bonnes pratiques identifiées dans les pays d'intervention. Ces produits incluront, entre autres, des brochures, des rapports illustrés, des expositions photo, ainsi que des contenus multimédias (vidéos, podcasts,

témoignages) réalisés en collaboration avec des photographes et cinéastes professionnels. Des activités de sensibilisation ciblées, notamment auprès des étudiants et du grand public, viendront compléter ce dispositif, contribuant à renforcer la visibilité du programme et celle de ses bailleurs à l'échelle nationale et internationale.

7.2 **Visibilité sur les équipements durables, les fournitures principales et sur les sites des projets**

Dans les 4 pays du programme une attention particulière sera portée à la visibilité des partenaires et du bailleur sur les équipements durables, les fournitures principales et les sites des projets. Cette visibilité sera assurée chaque fois que la situation sécuritaire le permet.

1. Équipements durables et fournitures principales

- Tous les équipements durables (véhicules, matériels agricoles et d'élevage, mobiliers, infrastructures réhabilitées, etc.) porteront les logos des partenaires du programme (VSF-B, DGD, et partenaires locaux), si les conditions de sécurité le permettent.
- Les kits remis aux bénéficiaires (kits d'élevage, kits AGR, kits alimentaires, kits d'installation des jeunes, équipements vétérinaires, etc.) seront marqués à l'aide d'autocollants, d'étiquettes ou d'emballages identifiés aux couleurs du programme.
- Les supports pédagogiques (guides, fiches techniques, brochures) intégreront également les logos des partenaires.

2. Sites des projets

- Des panneaux de visibilité ou pancartes seront installés de manière durable sur les sites d'intervention (forages, boulis, bandes pare-feu, lieux de distribution, etc.) pour signaler la présence du programme, dans les zones où cela ne présente pas de risque pour les bénéficiaires ou les équipes.
- Ces supports afficheront clairement le nom du programme, les logos des partenaires et des messages clés sur les activités et les principes humanitaires respectés.
- Lors des activités communautaires (dotations, campagnes de sensibilisation, ateliers), des kakemonos, banderoles et bannières déroulantes seront utilisés pour renforcer la visibilité dans les espaces publics et lors des événements en intérieur.

3. Médias et communication

- Les campagnes de communication (programmes radio, brochures, etc.) mentionneront systématiquement la source de financement, les objectifs du projet et les partenaires impliqués.
- Le marquage et la diffusion des supports respecteront les considérations de sécurité spécifiques à chaque contexte d'intervention.

7.3 **Activités de publication prévues**

Des publications seront réalisées pour documenter les résultats, diffuser les apprentissages, valoriser les bonnes pratiques et renforcer la redevabilité envers les parties prenantes. Ces publications, produites en lien étroit avec les équipes terrain et le département communication du siège, seront adaptées aux contextes nationaux tout en répondant aux exigences de qualité et de visibilité des bailleurs. Les supports attendus incluent des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, intermédiaires et finaux) détaillant les réalisations, les défis rencontrés et les enseignements tirés de la mise en œuvre. Des bulletins d'information seront également produits, en français, avec des résumés en langues locales lorsque nécessaire, afin de garantir l'accessibilité de l'information aux communautés et aux partenaires locaux. Des fiches de capitalisation illustrées permettront de mettre en valeur les innovations, les approches efficaces et les résultats significatifs du programme. Par ailleurs, des récits de vie ou « success stories » seront rédigés pour illustrer l'impact du programme sur les trajectoires individuelles ou communautaires, et intégrés dans les rapports ou diffusés sous forme de publications autonomes. Certaines publications pourront également être partagées dans le cadre d'événements publics ou sectoriels, tels que les fora, journées portes ouvertes ou réunions de coordination, afin de favoriser l'échange d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques à une échelle plus large. Toutes les publications respecteront les normes de confidentialité et de protection des données, et intégreront systématiquement les mentions de visibilité requises, notamment celles de la DGD.

8. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES (ANNEXE)

Voir Annexe 08 – Budget_VF et Annexe 12 – Tableau RH

9. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- 9.1 Numéro d'APP (le cas échéant) :** Ref : Ares(2020)7574535 – 14/12/2020
- 9.2 Nom et titre du représentant légal signant l'accord :** Joep van Mierlo – Directeur Général
- 9.3 Nom, téléphone, adresse électronique et titre de la (des) personne(s) mentionnée(s) à l'article 7 de l'accord**

Xavier Argoud - Humanitarian Programme Coordinator x.argoud@vsf-belgium.org 0032 2 240 49 69

9.4 Nom, téléphone, télécopie et adresse électronique du représentant dans la zone d'intervention

Pays	Prénom, Nom	N° de téléphone	Adresse e-mail
Burkina Faso	Gilles Vias	+226 25 37 40 90	g.vias@vsf-belgium.org
Niger	Minami Abdi	+227 20 72 52 01	m.abdi@vsf-belgium.org
RDC	Patient Burume	+257 79 17 85 94	p.burume@vsf-belgium.org
Ouganda	Emmanuel Emaruk	+256 782 970 592	e.emmaruk@vsf-belgium.org

9.5 Compte bancaire

Nom de la banque : ING Belgique SA

Adresse de l'agence : Avenue Marnix 24, 1st Floor, 1000 Bruxelles

Désignation précise du titulaire du compte : Vétérinaires Sans Frontières –Belgique ASBL

Numéro de compte complet (y compris code(s) bancaire(s)) : BE37 3630 8778 3828

Code IBAN: **BE37 3630 8778 3828** Code SWIFT: BBRUBEBB

10.[FIN] CONCLUSIONS ET COMMENTAIRES DE L'ORGANISATION HUMANITAIRE

Liste des annexes :

- Annexe 01 – Agrément ONG (A.R du 11 Septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale).
- Annexe 02 – Document établissant la preuve de la signature des principes humanitaires du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les Organisations non-gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe.
- Annexe 03 – Convention cadre de partenariat avec ECHO.
- Annexe 04 – Rapport d'évaluation
- Annexe 05 – Rapport d'activités
- Annexe 06 – La stratégie humanitaire de l'organisation.
- Annexe 07 – Attestation de bonne exécution Assistance AA Niger - DG ECHO
- Annexe 08 – Budget_VF
- Annexe 09 – Rapport d'analyse des risques de protection – Burkina Faso, Niger, RDC, Ouganda
- Annexe 10 – Descriptif détaillé des activités
- Annexe 11 – Chronogramme d'activités
- Annexe 12 – Tableau RH
- Annexe 13 – Analyse ISAME par DRC Niger – Lien aide alimentaire et protection
- Annexe 14 – Note Interne – Crisis Modifier
- Annexe 15 – Note Technique – Genre, âge et inclusion
- Annexe 16 – Glossaire

